

Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -
Stéphanie GRONDIN - Patricia GAU - Najji YAHMDI - Isabelle DULAURENS -
Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Fatima
BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-
EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime
MARROT - Christian CHAREYRE - Marie-Claire KARST - Sylvie VIEU - Stéphane
COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ -
Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique CARLOTTI - Sébastien SAINT-
PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE -
Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU - Michaël RISTIC - Christel
CHAINEDAUD - Élodie CAZAUX

Absents ayant donné procuration :

Stéphane MARI	procuration à Jérémie LANDREAU
(pour DEL2021_287, _288, _290, _291, _295, _296, _297, _298)	
Benoît RAUTUREAU	procuration à Ludovic BIDEAU
Benoît GRANGE	procuration à Fatiha BOZDAG
Emmanuel MAGES	procuration à Pascale PAVONE
(pour DEL2021_282, _283, _287, _288, _290, _291, _295, _296, _297, _298)	
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI	procuration à Catherine DAUNY
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ	procuration à François SZTARK
(pour DEL2021_282, _287, _288, _290, _291, _295, _296, _297, _298)	
Christel CHAINEDAUD	procuration à Michaël RISTIC
(pour DEL2021_299, _300, _301)	
Cédric TERRET	procuration à Laure CURVALE

Absents :

Fatima BIZINE (DEL2021_300) – Patrick CHAVAROT – Marie-Laure CARDINAL

Secrétaire de séance : Eva MILLIER

Monsieur Le Maire déclare : « *Chères et chers collègues, je vous invite à prendre place. Bonsoir à toutes et à tous. Avant de commencer, je tiens à saluer notre public nombreux et jeune qui vient aujourd'hui de l'Université Bordeaux Montaigne et étudie en licence de communication information territoriale si j'ai bien compris. C'est cela ? Très bien. Soyez les bienvenus et bon Conseil à vous en particulier puisque vous êtes là, mais évidemment à tous nos habitués qui sont là aussi et ceux qui seront derrière leurs écrans pour visionner cette séance du Conseil Municipal. Bonsoir à tous, chers collègues. Juste pour vous expliquer ce qu'il se passe. Il y a un petit décalage puisque le micro à la place que j'occupe habituellement ne marche plus. Ce qui montre d'ailleurs combien il est urgent de pouvoir rénover cette salle du Conseil Municipal pour pouvoir répondre aux conditions de diffusion et d'exploitation du Conseil Municipal les plus optimales. Je vais commencer par faire l'appel. Je salue la présence également de Jean-Jacques BENOIT, mon prédécesseur. Monsieur le Maire honoraire, bienvenue dans cette maison qui est la vôtre. Je fais l'appel. Puisque je l'ai annoncé, nous accueillons ce soir Véronique CARLOTTI, nouvelle élue qui vient en remplacement de Caroline BENARD DENDE qui a démissionné du Conseil Municipal pour des raisons professionnelles et qu'il lui appartient de pouvoir expliquer si elle le souhaite. Elle l'expliquera à ceux qui le voudront.*

Avant d'accueillir avec toute la chaleur nécessaire notre nouvelle collègue, je tiens à rendre hommage à l'action que Caroline a eue, a tenue, dans ce Conseil Municipal en tant qu'Adjointe, notamment pour toute la part qu'elle a eue sur des projets aussi importants que celui du budget participatif, la rénovation de la concertation ou les sujets concernant la Maison du citoyen ou la Maison écocitoyenne qui sont également des projets auxquels elle a pu contribuer de manière souvent déterminante. L'ensemble de ces projets ne s'arrête fort heureusement pas avec son départ. Ils ont été bien lancés. Encore une fois, je tiens en notre nom à tous à la remercier pour tout le travail qu'elle a pu mener pendant un peu plus d'une année de mandat. L'ensemble de ces projets sont repris. On aura l'occasion d'en parler au cours de la première délibération dans l'ordre du jour. Je l'ai annoncé, je tiens à ce que nous accueillions chaleureusement notre nouvelle collègue, Véronique CARLOTTI qui arrive en tant que conseillère municipale et avec qui après discussion, on s'est entendu pour qu'elle puisse prendre en tant que conseillère municipale déléguée des missions à la fois auprès de Pascale PAVONE sur l'état civil et de Stéphanie sur tout ce qui concerne la commande publique. Véronique, sois la bienvenue et bon travail désormais dans ce Conseil dont tu es élue. Dans les informations, j'ai parlé tout à l'heure de la démission de Marie-Laure CARDINAL qui a été reçue hier. Comme je le disais, le suivant sur la liste sera convoqué et s'il l'accepte, il siègera au cours du prochain Conseil Municipal. Sinon, ce sera le suivant et ainsi de suite jusqu'à ce que quelqu'un accepte. Je tiens à rendre un hommage appuyé et ému à l'un de nos anciens collègues qui nous a quittés il y a de cela quelques jours, à l'âge de 88 ans. Je vais parler de Jean GARDETTO. Beaucoup parmi nous le connaissaient. Beaucoup parmi nous l'appréciaient, voire l'aimaient. Jean a toujours été très présent dans la vie municipale, que ce soit en tant qu' élu lorsqu'il était Adjoint aux sports sous le dernier mandat de Jean-Claude DELBOS de 1983 à 1989. Il a toujours eu une part active dans la vie associative de la Ville, les anciens combattants, mais également aux côtés de sa femme Annie GARDETTO au sein du club Vivre et Sourire qui œuvre sur Cap de Bos au profit des personnes âgées. C'est une personne que j'ai connue personnellement dès mon arrivée sur Pessac, qui pour beaucoup d'élus actuels et beaucoup d'élus passés a été une forme de mémoire de ce qui pouvait être fait sur Pessac, un homme de conseils, d'une hauteur de vue et d'un sens de l'intérêt général tout à fait remarquable. Donc, je tenais à lui rendre cet hommage. En tant qu'ancien élu et ancien Adjoint, je souhaite que nous puissions observer une minute de silence à sa mémoire.

Je vous remercie. J'adresserai au nom de l'ensemble du Conseil Municipal toutes mes condoléances à sa famille, son épouse, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants au moment de ses obsèques qui auront lieu demain matin.

Dans les informations générales, je souhaite maintenant donner la parole à Éva MILLIER qui veut nous parler du questionnaire sur un sujet qui est capital pour nos enfants et nos personnes âgées particulièrement, mais l'ensemble des fonctionnaires de la Ville également, le questionnaire sur la restauration et la restauration scolaire en particulier. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. Comme on l'avait annoncé, nous avons lancé la consultation concernant la restauration scolaire. Nous avons commencé par interroger les parents. À savoir, 3 803 familles qui ont reçu un mail vendredi 24 septembre qui a été envoyé avec un questionnaire de consultation pour avoir leur avis sur la restauration actuelle et future. Je souhaite vous informer qu'à ce jour, je viens de recevoir à l'instant un message des services pour m'annoncer qu'il y avait 656 réponses déjà. Donc, nous sommes très contents. Le questionnaire continue. Ils ont un certain nombre de jours pour y répondre. Pour information, les agents vont aussi être consultés.*

Le questionnaire va leur être envoyé très rapidement. Les agents municipaux utilisateurs du restaurant Cohé vont également être consultés, les enfants utilisateurs de la cantine vont être consultés et les adultes convives aux restaurations scolaires, les enseignants et animateurs qui utilisent la restauration scolaire ainsi que les seniors. Ce ne sera pas un questionnaire numérique pour les seniors, mais un questionnaire papier qui leur a déjà été distribué aujourd'hui. C'était pour vous informer du lancement de cette consultation et vous dire que l'on était déjà très content du nombre de réponses. Merci. »

Monsieur Le Maire poursuit : *« Merci beaucoup, Éva. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce qui vient d'être annoncé ? Nous aurons l'occasion d'en reparler de toute manière dans les séances qui nous attendent. Merci beaucoup, Éva et merci aux services pour ce travail-là. C'est aussi un travail auquel Caroline avait contribué. C'est l'occasion de continuer également ce que vous aviez initié ensemble. »*

Questions orales :

Monsieur Le Maire déclare : *« Dans les questions, je vais pouvoir vous apporter également un certain nombre de réponses. Madame CURVALE au nom de son groupe, nous a fait parvenir hier soir un certain nombre de questions sur les décisions. Vous savez que dans le cadre de l'envoi de la convocation au Conseil Municipal avec les projets de délibérations, il y a la liste des décisions du Maire, des sujets qui ne posent en général pas de souci, mais sur lesquels vous avez effectivement tout à fait le droit d'obtenir des précisions et nous, le devoir de vous les apporter. Juste une remarque, je vais vous apporter les réponses en direct si vous le souhaitez, mais je pense que vous avez dû recevoir les réponses. Si vous ne les avez pas reçues, je pourrais vous les donner en direct. On le fait là. Je le fais aujourd'hui exceptionnellement puisque c'est la première fois à ma connaissance depuis très longtemps en tout cas qu'il y a ce genre de questions qui sont posées. Je vais vous apporter les réponses en séance. Pour les fois prochaines, je vous invite peut-être à nous faire passer vos questions un peu plus tôt. Cela dit, vous pouvez difficilement les avoir avant le document, mais on ne vous fera peut-être pas forcément les réponses en Conseil Municipal. On vous les fera parvenir par écrit par la suite. Il n'empêche que vous aurez l'écrit également. Comme vous l'avez demandé hier soir, on a les réponses. Pour que vous n'ayez pas l'impression que l'on retient la moindre information, je vais vous donner les réponses aux questions que vous avez posées. Ce sera peut-être un peu abscons pour le reste du public.*

« Sur la décision de 2021 252, quel est l'objet du contentieux ? Pourriez-vous nous communiquer l'arrêté numéro 20237 du 11 mai 2021 ? » L'objet du contentieux que nous portons, nous demandons l'annulation de l'arrêté préfectoral du 11 mai 2021 qui portait sur une autorisation de défrichement sur la propriété qui est à côté de la propriété du parc Lavielle. Nous sommes évidemment opposés aujourd'hui à un certain nombre de permis de construire qui ont été déposés, qui ont tous été refusés. Nous avons un contentieux avec le promoteur – cela ne vaut pas la peine que je le cite – et avec les propriétaires. C'est une prérogative de la Préfecture. L'état du droit sur le sujet est toujours un peu compliqué. La Préfète a signé un arrêté – je précise – sans demander le moindre avis de la commune. Ainsi que la loi le lui permet, la Préfète a signé sous la signature de son secrétaire général le 11 mai 2021, une autorisation de défrichement. Nous nous opposons à cette autorisation de défrichement. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un contentieux. Voilà. C'est la première réponse.

Deuxième question : « Sur les décisions de 254 et 259, toujours de 2021, vous dites que ce sont des décisions qui ont le même objet, mais pour un montant de cotisation différent. Est-ce que c'est une erreur ? » Il n'y a pas d'erreur. Ce sont deux décisions qui ont été prises pour l'adhésion à l'association des Maires de Gironde et une réévaluation de la cotisation. Respectivement, la première réévaluation était à 17 323. Il a fallu rajouter 6 513 euros et 30 centimes.

Troisième question que vous posiez : « Décision de 267, qui est titulaire du marché ? Il n'est pas mentionné contrairement aux autres décisions similaires. » Je ne peux pas vous dire plus que ce qui est écrit. Je ne sais même pas ce que c'est, mais le titulaire est Espelia.

« Décision 264 et 269, quels sont les locaux concernés ? Quel est le motif d'intérêt général ? Quel montant pour l'indemnisation du titulaire ? » Ces décisions – la 269 annulant la 264 suite à une erreur matérielle – concernent la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour abandon du projet de réhabilitation des locaux du forum. Ce projet a été abandonné pour un tout nouveau projet sur ce site, la Maison écocitoyenne en l'occurrence. Le montant d'indemnisation est celui prévu par le marché sur les termes du Code des marchés publics. C'est-à-dire 5 % du montant hors taxes des prestations non effectuées. C'est un petit marché. Donc, cela ne va pas très loin.

« Décision 268, quel est le motif d'intérêt général ? Quel est le montant de l'indemnisation des titulaires ? » Cette décision a dû être prononcée suite à la demande d'une entreprise dont le marché avait été notifié, mais toujours pas démarré. En effet, nous n'avons pas pu éditer les ordres de services réglementaires, car les locaux étaient occupés illégalement. Cela fait partie des locaux qui étaient squattés. Un avis d'expulsion avait été émis par le tribunal, mais ces locaux sont toujours occupés à ce jour. Il s'agit donc également d'un abandon de projet. Ce qui est quand même très ennuyeux. Vous voyez. Le projet est non seulement abandonné, mais il nous faut en plus rétribuer les titulaires qui n'ont pas pu mettre en application le marché qu'ils avaient obtenu au terme de la consultation. Comme pour le projet ci-dessus, le montant d'indemnisation pour chaque lot est celui prévu par le Code des marchés publics, 5 % du montant hors taxes du marché attribué. Les crédits nécessaires aux indemnités ont été prévus dans le cadre de la décision modificative. Les versements interviendront courant octobre. Les entreprises sont évidemment informées de ce délai. Voilà. C'est tout ce que j'ai, mais je pense que cela répond normalement à l'ensemble de vos questions. Vous recevrez bien sûr tous ces éléments par écrit.

Ensuite, je n'ai pas d'autres informations. On va donc prendre l'ordre du jour qui appelle les questions orales dans un premier temps. On a une question orale que nous avons reçue, qui a été déposée par le groupe l'Écologie pour Pessac, solidaire et citoyenne. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, le Conseil Municipal du 26 janvier 2021 a adopté un plan d'action en faveur du bien-être animal. Puisque la saison de la chasse vient d'ouvrir et va durer plusieurs mois jusqu'au 28 février 2022, c'est l'occasion de revenir sur l'action 15 de ce plan : engager un dialogue avec les chasseurs du territoire visant à instaurer une meilleure cohabitation. Parmi les propositions, l'une est tout simplement le respect de la loi, faire respecter l'interdiction de chasse à moins de 150 mètres des habitations. D'autres sont citées comme exemple de ce qui pourrait se faire : un ou plusieurs jours sans chasse ; interdiction de la chasse à moins de 200 mètres des habitations. Avant de vous demander où vous en êtes de la mise en pratique de vos propositions, nous voudrions revenir sur ce qu'endurent certains riverains en matière de « cohabitation » avec les chasseurs. Ces riverains habitent rue de la princesse, en face d'une chasse privée non clôturée, semble-t-il. Les chasseurs y tirent des oiseaux sans respecter les règles de sécurité. Leurs tirs sont en direction des habitations et des jardins. Les riverains ne peuvent ni manger dehors, ni jardiner, ni laisser leurs enfants à l'extérieur. La situation est tendue avec des altercations, mais elle est d'abord et surtout dangereuse. Ces riverains ont fait appel à la police qui s'est déplacée plusieurs fois. Certains d'entre eux ont déposé récemment une plainte et ont sollicité la Mairie. Que leur proposez-vous pour les protéger ? Allez-vous interdire la chasse dans cette zone de Pessac habitée maintenant de manière dense et où la chasse représente un risque avéré pour la sécurité des habitants ? »*

Monsieur Le Maire répond : *« Merci pour votre question, Madame CURVALE. C'est Sylvie VIEU qui va vous répondre et dans le cadre justement des échanges que nous avons dans les questions orales, Monsieur DESPLAT souhaite également dire un mot. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui déclare : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, avant de répondre à votre question Madame, je tiens à préciser que le Maire a des pouvoirs contraints concernant la chasse. S'il a interdit celle-ci sur le domaine public, il n'a pas pouvoir sur les parcelles privées. Un dialogue a été engagé avec des chasseurs dès cet hiver, ainsi qu'un travail de fond avec le lieutenant de louveterie. Nous sommes en train d'identifier les différentes associations de chasse, les lieux de cette pratique, les propriétaires des parcelles concernées, les différents types de pratiques de chasse et de collecter toutes les informations au sujet des plans de chasse soumis à la Fédération française de chasse. Après une rencontre entre Monsieur le Maire, les acteurs de terrain, les élus et les services concernés, Monsieur le Maire a décidé en outre que la chargée de mission identifiée cause animale centraliserait toutes les informations liées à la problématique de la chasse. L'objectif sera d'assurer une meilleure visibilité des informations, quel que soit le service concerné et ainsi, d'apporter la réponse la plus adéquate aux citoyens plaignants. Enfin, un outil de partage est en cours de construction et permettra une meilleure transversalité entre les services mis à contribution. Sachez que nous avons face à nous deux typologies de chasseurs et de pratiques de chasse, l'une encadrée, respectueuse des règles (récupération des cartouches utilisées, entretien des fossés, communication auprès des riverains, samedi après-midi et pause méridienne sans chasse) qui s'insurge contre les débordements d'autres chasseurs. De l'autre, nous déplorons l'existence de pratiques illégales de chasse sans permis de chasse, sans plans de chasse, en dehors des périodes autorisées, pratiques de chasse interdites, absence de communication envers les riverains. En ce qui concerne les trois plaintes déposées en septembre, les seules de l'année 2021, il s'agirait de pratiques illégales individuelles et non de sociétés de chasse identifiées. Nous avons rencontré les plaignants, programmé des rencontres avec le golf, le propriétaire du terrain incriminé et les riverains concernés. En parallèle avec le travail de la police, ce travail d'investigation nous permettra – je l'espère – d'avoir une vision objective de la mise en danger des habitants de ce secteur. Nous communiquerons via le site de la Ville dans notre rubrique « cause animale » sur la nécessité de prendre les chasseurs contrevenants en flagrant délit. C'est pourquoi nous encourageons les Pessacais qui en manifestent le besoin, de prévenir la police selon les domaines d'investigation, qu'elle soit nationale ou municipale. Pour finir, Madame CURVALE, vous aviez émis le souhait d'intégrer le Comité partenarial dédié à la cause animale. Pourtant, nous avons pu regretter votre absence. Vous n'avez même pas eu la politesse de nous prévenir lors de la dernière réunion. J'espère vous y retrouver à l'occasion du prochain en novembre et pouvoir ainsi échanger sur l'avancée de nos actions et sur les solutions à proposer pour la résolution des conflits de cohabitation riverains-chasseurs. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur DESPLAT** qui déclare : « *Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, l'amour n'est pas que dans le pré. Oui, l'homme aime les bêtes et les tue le dimanche dans le pré, car il est chasseur. Le reste du temps au même endroit, il est agriculteur, paysan, éleveur de veaux, vaches, cochons, brebis, poulets pour tous nous nourrir. Il aime ses bêtes et il les tue. Va comprendre l'être humain. Je regrette que vous preniez ce sujet anti-chasse tellement à cœur, Madame CURVALE, trop à mon goût personnel. Les armes à feu sont un fléau évident et partout. Quelque chose m'émeut beaucoup plus, me révolte même. À cause des armes à feu, par manque de reconnaissance de son travail – les agressions dont il est sujet –, je ne supporte pas les suicides des agriculteurs à l'aide de leurs fusils de chasse justement ou d'une corde. Par contre, nous ne légiférerons pas ici sur la vente des cordes. Les suicides des agents de police aussi avec leurs armes de service, pas des fusils de chasse. Sans minimiser votre question, Madame CURVALE, allez droit au but et faites-en sorte d'interdire tout type de vente d'armes sur notre territoire. Pour revenir à la chasse, Madame CURVALE, je crois que vous êtes anti-chasse et anti-pêche puisque lors de la délibération du 26 janvier 2021, vous n'aviez ni plus ni moins que souhaité poliment dit « une alternative à la chasse ». Je traduis simplement : « Monsieur le Maire, il ne faut plus chasser du tout. » C'est comme cela que je le traduis. Alors, écologiste ou animaliste ?*

Cela fera plaisir au Toctoucanais le plus célèbre de la Nouvelle-Aquitaine. Je parle bien sûr de son Président de Région, lui qui pêche la truite dans les Pyrénées sera heureux lorsque les antispécistes interdiront le ver, l'asticot et que pour seul appât, nous pêcherons à la salade. Là, je me pose une question sur notre canton 1 Pessac-Cestas-Canéjan. Monsieur DUCOUT entretient des relations au beau fixe avec l'ACCA de sa commune et Monsieur Bernard GARRIGOU, le Maire de Canéjan pour lequel j'ai le plus grand respect, aussi. Votre partenaire de campagne aux dernières élections départementales, Monsieur GARRIGOU, a des relations les plus merveilleuses avec les associations de chasse et de pêche de sa Commune. Je m'autorise à citer une très vieille expression française. J'ai vu là le mariage de la carpe et du lapin à cette élection, mais peu importe. Vous avez bien fait, car seul le résultat compte. On ne se souviendra jamais du finaliste perdant, mais quand même. Ces idées de Monsieur GARRIGOU sont si différentes des vôtres. Pour votre information, Madame la Vice-Présidente du Département, il y a 170 000 chasseurs en Nouvelle-Aquitaine, 40 000 en Gironde – c'est le plus gros département –, 300 à Pessac, dont le fameux Toctoucanais le plus célèbre de la Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Alain ROUSSET, ainsi que l'un de ses conseillers régionaux, connu de nous tous, Monsieur GUILLEMOTEAU. Madame la Vice-Présidente du Département, je voudrais vous voir défendre vos idées à Saint-Julien du Médoc, Talais, Couquèques ou à Blaye contre la chasse aux canards, à Langon ou Bazas contre les paloumayres. Madame la Vice-Présidente, pourquoi ne pas mener une bataille contre tous les véhicules qui écrasent hérissons, écureuils, chats et chiens de compagnie et pour finir, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, tracteurs à 20 kilomètres à l'heure sur les routes ? Pour moi, c'est aussi cela, la France. Merci. »

Monsieur Le Maire répond : « *Merci. C'était donc une réponse à deux voix. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Je répondrai d'abord aux propos courtois de Madame VIEU. Simplement sur la petite pique finale puisque vous en avez quand même une, Madame CAZAUX me rafraîchissait la mémoire. Elle m'avait excusée et le Comité ne s'est réuni qu'une fois. C'est parole contre parole, mais je vous remercie de me souhaiter la bienvenue pour le prochain. Sur les pouvoirs contraints du Maire et sur ce que vous proposez – ce qui est dommage finalement, mais vous me répondez que c'est une question de calendrier –, le plan a été voté sans qu'il puisse s'appliquer à cette première saison de chasse puisque vous êtes encore en train de mettre au point des outils de partage ou de faire un état des lieux. J'espère que vous allez parvenir dans votre entreprise de médiation entre le golf, le propriétaire du terrain, les riverains par rapport à cette chasse qui est en effet illégale. Je l'ai découvert après vous avoir déposé la question. Les pouvoirs d'un Maire sont contraints, mais j'aimerais savoir dans la mesure où vous avez justement une démarche qui est souvent très documentée, si vous l'appliquerez comme l'ont fait d'autres Maires ou comme il y en a la possibilité. Il est possible de prendre un arrêté près de certaines zones d'habitation vraiment de manière très identifiée géographiquement lorsque des circonstances locales le justifient justement. Je crois que c'était quand même la demande des riverains qui sont venus vous voir en audience. Ils sont quand même dans cette attente. Je comprends que c'est peut-être une question pour dans un second temps. De manière générale, vu qu'il peut y avoir des incidents qui se produisent ailleurs, c'est une question qui peut se poser. Est-ce que Monsieur le Maire sera prêt à prendre ce type d'arrêtés ? Voilà.*

Monsieur DESPLAT, je vais répondre en deux temps, mais rassurez-vous. Cela va être très court parce que je crois que je vais vous laisser, Monsieur le Délégué rétabli dans vos fonctions, à vos traductions, vos interprétations de ce qu'il peut se passer entre les uns et les autres. Il me semblait que vous-même n'aviez pas traversé que des jours heureux dans la majorité municipale, mais vous voici de retour, ce qui apporte peut-être une touche d'humour. Je ne sais pas.

Ceux qui nous écoutent et qui réécouteront le Conseil en jugeront. Je ne suis pas sûre que les riverains qu'a rencontrés Madame VIEU, qui sont réellement dans une situation de souffrance, apprécieraient que l'on ridiculise à ce point leurs idées à travers moi. Voilà. Je vois que vous ne me souhaitez que du bien à une échelle large, girondine. Vous êtes responsable de vos propos. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame VIEU** qui déclare : *« Si je puis me permettre, quand nous avons voté ce plan et quand nous avons présenté ce plan et ce projet, nous avons parlé des actions. Nous avons 20 actions et nous en avons engagé déjà 16, mais on avait bien expliqué lors des différents comités que tout ne pourrait pas être fait la première année. Nous avons engagé un long de travail. Il faudrait que tout le monde ait en tête que nous avons une famille qui porte plainte. Cette famille qui effectivement porte plainte et qui n'arrive pas à fédérer autour d'elle d'autres personnes portant plainte. Donc, on ne peut pas prendre un arrêté pour une seule famille. On leur a demandé d'étoffer leur dossier. Vous voyez ce que je veux dire ? On ne peut pas interdire chaque fois qu'une famille est en difficulté. Ils nous ont saisis en septembre. On est en train d'enquêter. C'est pour cela que l'on se rend sur le golf, que l'on va se rendre auprès des riverains pour pouvoir prendre une décision éclairée. Nous avons bien sûr connaissance de cette possibilité, mais je ne proposerai pas à Monsieur le Maire cette décision chaque fois que nous sommes saisis par un riverain ou par un habitant de Pessac. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? »*

Monsieur Le Maire répond : *« Oui. Tout à fait. Monsieur DESPLAT, voulez-vous répondre à votre tour ? Non. Les choses sont claires. Je termine sur la thématique. Les choses sont claires. Nous souhaitons respecter en tout point le plan qui a été voté ici même il y a de cela quelques mois. Tout ne peut pas être fait dès la première année. Ce plan est évidemment fondé sur notre conviction qu'il faut défendre la cause animale, qu'il faut respecter également la chasse qui est légale dans ce pays et qu'il ne nous appartient pas de vouloir interdire, mais nous entretenons un dialogue nourri, construit avec l'ensemble des usagers des terrains agricoles et naturels. Les chasseurs en font partie comme bien sûr, les riverains et résidents de ces zones-là. Donc, les excès devront être sanctionnés lorsqu'ils sont évidemment avérés. Lorsqu'ils contreviennent à la loi, il convient qu'ils soient réprimés. Il n'y a pas de doute là-dessus, mais c'est le dialogue que nous entendons privilégier. Il n'y avait qu'une question orale. Je vais m'en tenir là.*

J'ai omis deux choses en tout début de séance. La première est de proposer la désignation comme secrétaire de séance, Madame Éva MILLIER si elle l'accepte. Tu acceptes. C'est très bien. Je t'en remercie. Puis, de mettre à l'approbation le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 5 juillet dernier, avant l'été. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Je le mets directement au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie. »

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 5 juillet 2021

Monsieur Le Maire déclare : *« Conformément à notre règlement intérieur, après les questions orales, nous allons voter les délibérations regroupées. Je ne sais plus si c'est la secrétaire qui le fait ou si c'est moi. »*

Madame Éva MILLIER répond : *« J'aimerais bien que tu le fasses parce que l'on ne m'a pas dit cela. »*

Monsieur Le Maire poursuit : « *Si l'on ne te l'a pas dit, je vais le faire. Les délibérations regroupées – je le dis notamment pour notre public – sont des délibérations qui sont à l'ordre du jour du Conseil Municipal, qui ont été présentées et parfois débattues en Commission de préparation au Conseil Municipal, mais qui, du fait du consensus qu'elles génèrent ou de l'absence de questions complémentaires qu'elles entraînent, ne nécessitent pas de débat particulier en Conseil Municipal au vu de l'ensemble des élus. Il suffit qu'un élu veuille que l'on parle d'un sujet pour que l'on présente évidemment la question. Cela permet d'alléger l'ordre du jour, d'aller un peu plus vite et de se concentrer sur les questions que l'on considère les plus sujettes à débat ou les plus importantes pour la vie de la ville.*

Les délibérations qui seraient a priori regroupées – bien sûr, c'est sous le contrôle de chacun des élus – sont la délibération numéro 6 sur l'aménagement de la Plaine des Arrestieux, la délibération numéro 7 sur la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études sur les émissions de gaz à effet de serre, la délibération numéro 9 sur l'avenant pour l'adhésion de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes sur l'achat de gaz et services afférents, la 10 sur la modification du tableau des effectifs de la Mairie au 1^{er} octobre 2021, la 14 sur le renouvellement du bail avec l'État pour les locaux occupés par la Trésorerie de Pessac sur le parc Pompidou, la 15 concernant un marché de fournitures de mobilier scolaire, l'avenant numéro 2 au marché numéro 18 004, la 16 sur les soldes – les reliquats – de marchés et leurs retenues de garanties pour les années 2010 à 2015. C'est une sorte de délibération balais. Et, la 17 sur la modification des statuts du SDEEG. Est-ce qu'il y a des demandes de dégroupement ou d'intervention sur ces délibérations ? Madame BRIDIER, vous vouliez intervenir. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : « *Simplement, c'est vrai que j'avais transmis un mail la semaine dernière pour demander un dégroupement qui a été pris en compte. Comme je n'avais pas eu de retour de ma demande, c'est pour cela. »*

Monsieur Le Maire répond : « *Cela a bien été pris en compte. Cela a bien été dégroupé. On est d'accord. Sur ces délibérations, est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Non. Donc, je mets aux voix. Qui est contre ces délibérations ? Qui s'abstient ? Allez-y, Madame CURVALE. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Pour la 17, je ne participe pas au vote. Je ne sais plus trop exactement de quelle instance je suis à l'intérieur du SDEEG. Dans le doute, je préfère ne pas participer. »*

Monsieur Le Maire poursuit : « *Tout à fait. Je pense que vous avez été désignée en séance du Conseil Métropolitain de vendredi. Donc, vous avez tout à fait raison de prendre cette précaution. Donc, non-participation au vote sur la 17 de Madame CURVALE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur BIDEAU** qui déclare : « *Étant membre du SDEEG effectivement, je ne prendrai pas part au vote. »*

Monsieur Le Maire poursuit : « *Pour la même raison. Est-ce qu'il y a d'autres membres du SDEEG que l'on a oublié ? Non. Très bien. Donc, Monsieur BIDEAU et Madame CURVALE ne prennent pas part au vote de la numéro 17. Pour les autres et celle-ci, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. Nous pouvons démarrer l'ordre du jour des délibérations dégroupées. »*

aff n° DEL2021 287 : Aménagement de la Plaine des Arrestieux – Demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'aménagement de la plaine des Arrestieux et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 du budget, articles 1322 et 13251.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 288 : Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études sur les émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes entre Bordeaux Métropole et les communes d'Artigues-près-Bordeaux, de Bègles, de Bordeaux, du Bouscat, de Floirac, de Mérignac, de Pessac et du Taillan-Médoc pour la réalisation d'études sur les émissions de gaz à effet de serre,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement dont le projet figure en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre notamment les avenants à ladite convention,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 290 : Avenant pour adhésion de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes – achat de gaz et services afférents

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la demande d'adhésion de ces nouveaux membres au groupement de commandes dédié à l'achat de gaz et services afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à l'adhésion de nouveaux membres annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 291 : Modification du tableau des effectifs de la Mairie de Pessac au 1er octobre 2021

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les créations et suppressions de postes présentées ci-dessus,
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune,
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 295 : Parc Pompidou – renouvellement du bail avec l'État pour les locaux occupés par la Trésorerie de Pessac

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement du bail avec l'État (Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- d'inscrire les crédits au chapitre 75 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**aff n° DEL2021 296 : Marché de fournitures de mobilier scolaire pour les écoles.
Avenant N° 2 au marché 18004.**

Le Conseil Municipal décide :

– d’approuver le rapport présenté et d’autoriser Monsieur le Maire à signer l’avenant N° 2 au marché 18004 ci-joint présenté.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

**aff n° DEL2021 297 : Soldes de marchés et leurs retenues de garanties –
Années 2010 à 2015**

Le Conseil Municipal décide :

– d’approuver le versement des sommes susdécrites équivalant aux retenues de garantie non restituées, sur le compte de recettes exceptionnelles n° 7788,

– d’autoriser M. le Maire à déléguer à ses services, le processus de ces opérations.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

aff n° DEL2021 298 : Modification statuts SDEEG

Le Conseil Municipal décide :

– d’approuver les statuts modifiés du Syndicat tels qu’annexés à la présente délibération,

– d’autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Mme CURVALE et M. BIDEAU ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

aff n° DEL2021 282 : Détermination du nombre d’adjoints

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 1, détermination du nombre d’Adjoints par Monsieur le Maire.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Madame la Secrétaire de séance. C’est une délibération qui est dans la droite ligne de ce que je vous ai annoncé tout à l’heure, la démission donc de Madame Caroline BENARD DENDE qui occupait un poste d’Adjointe et dont la démission a entraîné l’arrivée et l’accueil que nous avons réalisés tout à l’heure de Madame Véronique CARLOTTI. À ce stade, je n’ai pas jugé nécessaire de remplacer poste pour poste, le poste d’Adjoint qu’occupait Madame Caroline BENARD DENDE. C’est une répartition de ses délégations qui a été organisée, en particulier au profit de la délégation qu’exerce d’ores et déjà ma première Adjointe, pour tout ce qui concerne l’administration générale en particulier et le projet d’ailleurs de Maison du citoyen et au profit de Madame l’Adjointe à la vie associative, Madame Catherine DAUNY qui a accepté de prendre tous les sujets concernant la concertation et la participation citoyenne, à ce sujet, le budget participatif, un gros sujet sur lequel vous avez déjà beaucoup mouillé le maillot. Dans ces conditions, je propose au Conseil Municipal, alors que nous comptons conformément à la réglementation, un nombre d’Adjoints et d’Adjointes au nombre de 14, que nous ramenions ce nombre à 13 Adjoints, les Adjoints qui ont été d’ores et déjà élus lors de la séance de juillet 2020 qui avait déterminé le nombre d’Adjoints et procédé à l’élection de ceux-ci. Donc, il n’y a pas de nouvelle élection à faire. On ramène de 14 à 13 le nombre d’Adjoints. Par la suite, selon la charge de travail de l’exécutif municipal et des différentes évolutions qu’il pourrait y avoir à la composition du Conseil Municipal, il est possible qu’il y ait à nouveau le pourvoiement de ce quatorzième poste. Auquel cas, ce doit être un poste d’Adjointe pour respecter la parité puisqu’il y a 7 hommes et 6 femmes qui sont Adjointes. Si nous devons modifier par la suite, il faudrait procéder à une nouvelle délibération et bien sûr, une élection en bonne et due forme de ce nouveau ou cette nouvelle Adjointe. Je vous propose que nous ramenions le nombre d’Adjoints à 13. C’est la délibération que je vous propose d’adopter. Est-ce qu’il y a des remarques ou des questions ?* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous présentez un projet de délibération que nous avons reçu un peu après les délais normaux et réglementaires d'envoi. Finalement, peu importe puisque cette délibération n'est pas créatrice de droit. Au contraire, elle serait plutôt réductrice de l'unité de cette majorité qui semble subir quelques turbulences depuis quelques mois avec le retrait de délégations à des Conseillers. Je ne sais plus trop lesquels. Il semble que certains les ont récupérées. Ce n'est pas très clair. Même votre service communication s'y perd. Il suffit d'une visite sur le site internet de la Mairie pour avoir des informations très divergentes. Avec le départ d'une Adjointe et non des moindres puisqu'il s'agit de la troisième dans l'ordre du tableau et disposant d'une large délégation, c'est réducteur pour les interlocuteurs, pour les Pessacais. Les missions de l'Adjointe partante ne sont pas anodines. Pourtant, elles ne sont pas confiées à une nouvelle Adjointe de pleine compétence. Qui osera prétendre que la concertation, mission jusque-là confiée à Madame BENARD DENDE, ne mérite pas à Pessac un mandat de plein exercice ? La concertation est bien fragile à Pessac. Qu'en sera-t-il demain sans un élu pleinement référent ? Merci.*

Monsieur Le Maire répond : « *Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Ma réponse sera brève, mais en deux temps. Premier temps de la réponse, si je comprends bien, chaque fois qu'il y a un nombre d'Adjoints supplémentaires, vous nous reprochez d'être trop nombreux et pléthoriques. Si on le diminue, on néglige un certain nombre de missions. Ce sera le deuxième moment de la réponse. Cela ne figurait pas dans la délibération. J'ai bien pris soin de préciser quelles étaient les Adjointes qui reprenaient dans un portefeuille déjà lourd – elles ont accepté de l'alourdir encore – les missions qui étaient précédemment exercées par Madame Caroline BENARD DENDE. Vous voyez quand même que ce ne sont pas des Adjointes de poids légers si je puis dire. C'est du poids moral dont je veux parler Mesdames, puisque c'est la première Adjointe et l'Adjointe à la vie associative. Je trouve qu'il y a quand même un lien entre le grand projet de Maison du citoyen et l'administration générale, la fonction de première Adjointe. Je trouve que d'ailleurs, il est tout à fait sain que la première Adjointe ait cette compétence très générale sur la vie de la Mairie. D'autre part, il est assez fréquent que l'on rencontre dans les différentes Municipalités, quelle que soit leur taille, une association entre la délégation vie associative et la concertation. La concertation n'est pas exclusivement à destination des associations, mais elle l'est beaucoup, particulièrement à Pessac qui compte une vie associative extrêmement riche, extrêmement dense, mais cette concertation s'exerce également à destination de l'ensemble des simples citoyens, qu'ils participent ou non à la vie d'une ou plusieurs associations. Je rajouterai – je ne l'ai pas précisé et vous me donnez l'occasion de le faire – que Valérie WASTIAUX GIUDICELLI qui est absente excusée ce soir, justement pour pouvoir permettre à Madame DAUNY d'exercer pleinement cette mission qui est effectivement importante sur la concertation, prend une délégation sur la concertation, la participation et les budgets participatifs. Donc, il y a là un complément par rapport à ce qui peut exister puisque Madame Caroline BENARD DENDE n'avait pas de conseillère municipale déléguée à ses côtés. Vous voyez. Il y a un renforcement de cette délégation. Pour ce qui concerne l'administration générale, comme je l'ai présenté tout à l'heure en l'accueillant, c'est Véronique CARLOTTI qui reprend les sujets d'état civil auprès de Pascale PAVONE et qui complète d'ailleurs également la délégation de Madame GRONDIN aux finances à travers son expertise puisque c'était son métier il y a quelque temps déjà, la commande publique. Elle a donc toutes les compétences comptables et la rigueur que cela suppose. Véronique, merci encore d'avoir accepté de te dédoubler en quelque sorte puisque tu vas pouvoir exercer sur deux champs de compétences auprès de deux Adjointes. Voilà. Donc, je pense qu'il n'y a pas de négligence de l'importance de ces sujets. Au contraire, il y a eu une réflexion.*

On a soupesé les différentes charges des uns et des unes parce que ce sont exclusivement des dames qui ont pris des responsabilités complémentaires. Je pense que ce sont des sujets qui sont essentiels pour la vie des Pessacais comme vous l'avez souligné et qui ne seront absolument pas négligés, laissés de côté ni même amoindris même si personne ne peut prétendre remplacer quelqu'un comme Caroline BENARD DENDE. Nous nous contentons de succéder à nos prédécesseurs. Nous ne les remplaçons jamais. D'autres remarques, Monsieur RISTIC ? »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RISTIC** qui déclare : « *Oui, d'organisation. Vous avez dit tout à l'heure que suite à la démission de Madame CARDINAL, il fallait attendre un retour de la préfecture. Quand c'est un simple conseiller municipal et non pas un Adjoint, il n'y a pas du tout à attendre la préfecture. C'est effectif dès l'enregistrement en Mairie de la démission. Donc, n'attendez pas le retour de la préfecture pour faire venir Monsieur Benoist REMEGEAU. »*

Monsieur Le Maire répond : « *On n'a pas exactement le même retour. On le vérifiera. Sachant que l'on n'a reçu la démission qu'hier, vous nous excuserez si l'on n'est pas tout à fait au point. Je pense que vous étiez au courant avant nous. Non. Vous n'étiez pas au courant avant nous. Lorsque vous parlez de difficultés dans la majorité, regardez un peu ce qu'il se passe dans la minorité. Vous verrez quand même que les choses peuvent évoluer d'une année sur l'autre. Je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Les groupes d'opposition s'abstiennent sur la diminution du nombre d'Adjoints. Qui est pour ? La majorité. La délibération est adoptée. Je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

– de fixer à treize le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune de Pessac.

Abstention de Mmes CURVALE, TOURNEPICHE, BRIDIER, CHAINEAUD, CAZAUX et de MM. SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSÉ, NOUHO, RISTIC, TERRET.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

aff n° DEL2021 283 : Motion du Conseil Municipal de Pessac en faveur de l'interdiction de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 2, motion du Conseil Municipal de Pessac en faveur de l'interdiction de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques par Monsieur le Maire. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *C'est moi qui la présente, mais cela aurait tout à fait pu être Sylvie VIEU qui aurait pu la présenter tant il est vrai que nous sommes en phase, mais j'espère avec l'unanimité ou du moins, la majorité, l'immense majorité de ce Conseil Municipal sur cette motion. Cette motion n'est pas d'une originalité particulière puisqu'elle reprend une motion qui a été adoptée par beaucoup de communes. Pour ce qui concerne la commune de Pessac, elle vient remplacer un arrêté que j'avais eu l'occasion de prendre il y a de cela quelques années et qui avait été sanctionné par le tribunal administratif comme contraire à la loi. Je parle d'un arrêté qui interdisait sur le territoire communal de Pessac tout spectacle de cirque en particulier avec des animaux sauvages. Cet arrêté, comme des arrêtés équivalents lorsqu'ils avaient pu être pris par d'autres communes, ont tous été censurés pas le tribunal administratif. En ne me faisant pas beaucoup d'illusions sur l'issue, j'ai fait appel de cette censure devant la Cour administrative d'appel pour mettre tout simplement l'accent sur ce que j'estime être la nécessité de pouvoir considérer le sujet. L'appel était voué à l'échec.*

C'est dans ces conditions que je vous propose une motion qui n'étant pas contraignante, n'encourt pas en tout cas la censure du tribunal administratif, d'autant moins – je l'espère en tout cas – que l'engagement du gouvernement a été clair sur le sujet pour qu'il y ait progressivement l'interdiction de ces animaux sauvages dans l'ensemble des cirques de France aux termes de la loi qui est en cours de débat au parlement. D'ici cinq années, je crois. À défaut d'interdire, cette motion se contente du moins d'attirer l'attention de l'ensemble des pouvoirs publics et de nos citoyens, de nos concitoyens sur les conditions de captivité et d'exploitation des animaux sauvages qui nous semblent particulièrement contraires à leur état lorsque cela se fait au profit de spectacles tels que ceux du cirque. On sait aujourd'hui que l'on peut tout à fait avoir des cirques avec des animaux seulement domestiques ou sans animaux tout court. J'espère que la majorité, voire l'unanimité d'entre nous, nous conviendrons que c'est quelque chose qui devrait effectivement être désormais banni de notre commune en tout cas et du territoire national. Voilà.

Dans cette motion que je ne vais pas vous relire intégralement, nous souhaitons cette interdiction. Nous renonçons à la distribution et l'achat de places de spectacles de cirque ou spectacles itinérants mettant en scène des animaux sauvages. Là, on va au-delà de notre territoire simplement communal. Nous nous déclarons en faveur – je viens de le dire – d'une réglementation nationale interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques et nous demandons la mise en place de contrôles systématiques, la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques et autres spectacles itinérants impliquant des animaux sauvages qui s'installeront sur la commune de Pessac, en s'assurant notamment de l'intervention d'un vétérinaire. Voilà. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques, un appui ? »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MESSÉ** qui déclare : *« Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, vous nous présentez une motion visant l'interdiction de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques. Ceci nous semble soulever quelques questions auxquelles vous aurez sûrement la volonté d'apporter des réponses circonstanciées. Nous avons tous la conscience de la nécessité d'éviter de nuire à tous les êtres vivants autant que faire se peut. Si nous pouvons nous accorder sur les conditions parfois insupportables de détention et de satisfaction de leurs besoins, qu'ils soient biologiques ou comportementaux, cette interdiction devrait aller au-delà de la seule catégorie circassienne. S'arrêter aux seuls cirques est stigmatisant pour une profession. Que dire des conditions de naissance et d'élevage d'animaux importés pour la satisfaction individuelle ? Vous déclarez que les cirques ne peuvent offrir aux animaux sauvages, l'espace nécessaire et les conditions requises pour leurs mœurs et leurs aptitudes. Peut-on décemment considérer que posséder une vingtaine de chats à son domicile est compatible avec le bien-être animal ? Doit-on poser une règle pour les possesseurs de chiens de grande taille dans des appartements exigus et qui n'offrent pas les meilleures conditions de vie aux animaux ? Détenir des espèces en provenance de pays lointains pour son plaisir personnel est-il source de bien-être animal ? Est-ce qu'aimer, c'est posséder ? Les cirques pourront sûrement proposer des spectacles sans l'exploitation animale. C'est déjà le cas pour certains, mais il y a fort à craindre que ce sera loin de suffire à lutter contre la maltraitance animale. Nous voterons favorablement cette motion, mais avec une sensation d'inachevé. Je vous remercie. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Monsieur le Maire, nous voterons aussi favorablement cette motion dont vous avez dit d'ailleurs qu'elle a été présentée dans plusieurs Villes. J'avais juste quelques questions par rapport aux nombres de cirques concernés. Est-ce que vous en avez une idée pour Pessac ? Puis, il y a parfois des motions qui précisent leur souhait de vouloir accompagner un travail avec les cirques dans cette transition vers un modèle sans animaux sauvages et aussi d'accompagner la prise en charge des animaux qui se retrouveront finalement, en quelque sorte, retraités ensuite de ces cirques.*

Donc, je voulais savoir si vous envisagez des moyens ce côté-là. Enfin, la ministre Barbara POMPILI avait eu pas mal d'annonces en septembre 2020. Comment la réglementation nationale va-t-elle évoluer ? Peut-elle évoluer à partir de ce type de textes ? »

Monsieur Le Maire déclare : *« Vous posez un certain nombre de questions auxquelles je serai bien en peine de répondre, Madame CURVALE. Vous dire combien de cirques seraient concernés, je dirais tous ceux qui circulent aujourd'hui dans notre pays, détiennent des animaux sauvages et pourraient être susceptibles de venir s'installer sur la ville de Pessac. Si je l'exprimais, je serais bien en peine de vous donner un chiffre. Il en a. Il y en a eu à Pessac. Je pense que désormais, il serait souhaitable qu'il n'y en ait plus. J'avais pris un arrêté dans ce sens-là. C'est bien la raison pour laquelle d'ailleurs, quel que soit le nombre qui pourrait être intéressé par leur venue à Pessac, la Fédération circassienne – pas exactement quel était le nombre de ceux qui avait déféré l'arrêté auprès du tribunal administratif – avait bien vu une atteinte à leur liberté d'exploitation et leur liberté d'entreprendre. C'est au nom de celle-ci que l'arrêté a été cassé par le tribunal administratif. Sur l'autre question, qu'est-ce que nous envisageons de faire ? Là, nous allons bien au-delà de ce que seraient nos capacités en tant que simple Ville. Là, c'est véritablement une compétence d'État. Je pense que la totalité des animaux sauvages détenus dans les cirques est relativement faible, en diminution en tout cas depuis quelques années puisqu'un certain nombre de cirques ont renoncé à produire des spectacles avec des animaux sauvages. Nous n'avons pas de compétences particulières, n'étant pas directement détenteurs ou exploitants de fermes avec animaux ni de fermes particulières. Donc, nous ne sommes pas en capacité de pouvoir répondre à cela. En tout cas, nous souhaitons que l'État puisse prendre toutes les mesures nécessaires. C'est le vœu de cette motion. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle – comme vous l'avez souligné vous-même – c'est une démarche progressive que l'État a lancée pour prendre justement en considération l'avenir des animaux qui sont aujourd'hui dans cette situation-là.*

Sur la prise de position de Monsieur MESSÉ, j'aurai tendance à vous dire que ce n'est pas parce que l'on ne peut pas tout résoudre qu'il faut s'abstenir de faire quelque chose. Vous dites qu'il y a une certaine frustration. J'ai aussi ressenti une grande frustration quand mon arrêté a été cassé. C'est le fruit de cette frustration qui m'amène à présenter une motion. Vous voyez. Pour simple arrêté, je n'avais pas besoin de l'avis du Conseil Municipal. Pour une motion, je pense qu'il est nécessaire – c'est l'objectif d'une motion que d'appeler l'attention du public sur le sujet – que nous puissions apporter par notre union, toute la force que la Ville de Pessac peut mettre dans ce vœu de ne plus avoir de cirques avec des animaux sauvages. S'il n'y a pas d'autres prises de position, je mets donc aux voix. Si j'ai bien compris, il va y avoir une unanimité. Je trouve qu'il serait bien qu'elle se manifeste par le fait que nous votions solennellement en faveur. Qui est en faveur de cette motion ? Sauf erreur, tout le monde a levé la main. Donc, unanimité et je vous en remercie. »

Le Conseil Municipal décide :

- de se déclarer en faveur de l'interdiction de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques, et autres spectacles itinérants impliquant des animaux sauvages,
- de déclarer renoncer à la distribution ou à l'achat de places de spectacles de cirques ou spectacles itinérants mettant en scène des animaux sauvages,
- de se déclarer en faveur de la mise en place d'une réglementation nationale interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques,
- de demander la mise en place de contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011, pour tous les cirques et autres spectacles itinérants impliquant des animaux sauvages qui s'installeront sur la commune de Pessac, en s'assurant notamment de l'intervention d'un vétérinaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 284 : Motion relative à l'urgence climatique

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 3, motion relative à l'urgence climatique par Monsieur le Maire.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Nous touchons à un autre sujet encore plus important si j'ose dire. Il est complémentaire de tout ce qui a pu être mené dans nos débats précédents. L'urgence climatique, j'ai été amené à l'exprimer ce matin même dans les colonnes de notre quotidien préféré. L'urgence climatique – je pense que nous sommes à peu près tous dans la même prise de conscience – ne fait plus débat aujourd'hui. Ce qui fait débat, c'est : quand aurons-nous enfin le courage de changer nos modes de vie ? Quand aurons-nous le courage de réformer, voire de faire la révolution dans nos modes de vie pour pouvoir répondre à cette urgence climatique ? Quand bien même nous mettrions en application cette révolution tout de suite, on sait que le climat a une inertie telle que l'augmentation des températures et les désordres climatiques qui s'ensuivent ne cesseraient pas pour autant et continueraient leur dérive pendant plusieurs dizaines d'années encore. Le rapport de l'ONU il y a quelques jours évaluait à 2,7 degrés l'élévation de température, lorsque le GIEC avait averti y de cela quelques années et lorsque la COP 21 de Paris fixait à un degré ou un degré et demi, l'objectif que l'on peut se fixer pour la fin du siècle. On est déjà largement au-delà. On voit combien la dérive s'accroît et ne cesse d'inquiéter. Ce n'est pas parce que notre pays a été relativement épargné dans les manifestations de ces désordres climatiques lors de l'été passé qu'il nous faudrait nous satisfaire de cette situation en considérant que jusqu'ici tout va bien. Jusqu'ici tout peut aller encore plus mal dans beaucoup de pays et dans le nôtre en particulier. Nous avons une responsabilité essentielle, là aussi sous forme de motion pour affirmer l'urgence climatique que la Ville de Pessac entend mettre à l'ensemble de ces actions, mais également dans la mise en application d'un certain nombre de mesures que nous aurons à mettre en œuvre dès ce Conseil Municipal, dans les Conseils municipaux à venir et dans l'ensemble de notre action municipale, qu'elles prennent ou non la forme de délibérations. Je trouve d'ailleurs heureux que nous puissions adopter cette motion, en débattre en tout cas – j'espère l'adopter – devant la jeunesse universitaire qui assiste à ce Conseil Municipal, même si la vitesse à laquelle la dégradation de notre situation environnementale fait que même des personnes beaucoup plus âgées que vous, mesdames et messieurs, que je suis, comme une personne comme moi, verront sans doute les désordres arriver très rapidement. Nous devons aujourd'hui prendre vraiment la mesure à travers l'ensemble des actions que nous pouvons mener bien sûr à notre niveau en tant que citoyens, mais nous parlons là en tant que Ville, en tant qu'exécutif et Conseil Municipal.*

Je propose donc que dans notre quotidien, nous mettions en œuvre l'ensemble des urgences qui pourront répondre à l'urgence climatique et qui seront d'ailleurs évolutives. Tout d'abord, nous proposons que nous puissions poursuivre, amplifier et créer parfois – elles sont parfois simplement à l'état d'ébauche – les politiques publiques suivantes : lancer une étude et développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux, lancer une stratégie bas carbone sur l'ensemble du territoire pessacais en divisant par deux et en réduisant ainsi nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2026 sur la trajectoire d'une division par cinq de nos émissions d'ici 2050, que nous puissions construire la centrale photovoltaïque sur la colline du Bourgaillh, que nous exonérions – ce sera l'objet d'une délibération de ce même Conseil Municipal – d'une partie de la taxe foncière en contrepartie de la rénovation énergétique des logements, engager également le remplacement de toutes les chaudières à énergies fossiles par des énergies renouvelables, s'engager à ce que les bâtiments neufs, dont la piscine Cazalet, l'école de musique et le groupe scolaire Georges Leygues qui sont les principaux bâtiments publics que nous avons à livrer dans l'actuel mandat municipal, l'ensemble de ces bâtiments soient construits et livrés sur une démarche de haute performance énergétique, neutre en carbone tant pour l'énergie que pour les matériaux. Nous nous engageons également à construire un grand plan vélo – aussi délibération de ce Conseil Municipal – pour répondre aux enjeux climatiques et sociaux, rendre notre Ville plus apaisée et donc, moins saturée sur les routes et dans les transports publics.

Nous proposons également d'accentuer notre politique de plantation des arbres et de préservation des espaces verts. Nous avons été précurseurs sur le sujet. Beaucoup ont parfois moqué cette politique de « un jour, un arbre » que nous avons menée à partir de 2014. On voit aujourd'hui qu'elle a été largement rejointe. Je ne vois plus personne pour la contrarier et même au niveau métropolitain avec le plan d'un million d'arbres, un hommage rendu à ce que nous avons pu lancer à cette époque-là et qui était bien au-delà du fait de planter simplement un arbre par jour. Nous souhaitons également pouvoir continuer de lutter contre l'étalement urbain en confortant la démarche d'urbanisme modéré, que j'avais qualifiée à une époque dans un anglicisme que certains ont pu me reprocher, de « slow building ». Il nous faut donc réunir l'intention et l'action. Il y a malheureusement trop souvent une déconnexion entre les deux qui accentue en plus le fossé entre les citoyens et les politiques. Donc, réunissons l'intention et l'action au service de l'avenir de notre planète. À l'image du pacte européen pour le climat, nous appelons à la rédaction d'un pacte public pour le climat qui engagerait l'ensemble des collectivités locales volontaires pour recueillir toutes les bonnes pratiques et assurer leur mise en œuvre à l'horizon 2026. Je pense qu'aujourd'hui, il nous faut véritablement changer de dimension, changer de braquet. Ce n'est pas simplement accélérer. C'est véritablement démarrer. Je suis sûr que vous avez à cœur de parler sur le sujet. Qui le souhaite ? Monsieur SAINT-PASTEUR qui a été le plus prompt à lever la main et Madame CURVALE qui lui a emboîté le pas de peu. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare :
« Monsieur le Maire, chers collègues, je vous concède que la lecture de cette motion nous a mis un peu mal à l'aise. D'un côté, un titre qui est affiché et sur lequel nous avons la possibilité de nous retrouver tous tant le sujet nécessite la mobilisation de chacun. De l'autre, des points qui nous interrogent fortement au point que nous portons des questionnements réels quant aux raisons de vouloir déposer une telle motion alors que le sujet concerne presque – en réalité, elle devrait les concerner toutes – les délibérations que nous sommes amenés à traiter dans ces séances du Conseil Municipal. Premièrement, vous n'avez pas évoqué dans votre présentation pourquoi introduire de cette façon la question des mobilités avec un angle aussi clivant, sinon pour donner une dimension inutilement polémique et contradictoire avec la volonté de rassemblement qui est énoncée plus bas et que vous avez évoquée. Vous n'avez pas lu, donc je me permets de le faire. Je cite : « Nous avons eu un long débat sur la stratégie des mobilités à Bordeaux Métropole il y a quelques jours où l'absence de stratégie à moyen et long terme a été vivement remarquée par les différents élus des groupes politiques respectifs désormais placés dans l'opposition. » Pour rappel, l'enjeu des mobilités est central, 25 % des émissions CO2, dont près des trois quarts proviennent du transport routier. Pourquoi pointer ce sujet spécifiquement et de cette façon, plus que l'énergie par exemple et uniquement sous cet angle-là ? Pourquoi dire qu'il n'y a pas de stratégie à moyen et long terme alors qu'au contraire, a été présentée une stratégie claire, objective, critériisée visant à ce que l'argent public investi ait le meilleur effet de levier face à l'urgence climatique ? Je ne pense pas que cette motion justifie que l'on relance le débat qui a été bien long en Conseil de Métropole. Deuxièmement, quel est le sens de la liste des initiatives énoncées dans cette motion, dont certaines vont dans le bon sens ? On le reconnaît sans difficulté. Sinon, de pointer qu'elles ne s'inscrivent pas dans une stratégie bas carbone mesurable et assumée ? Vous l'avez évoqué. Le GIEC pose très clairement l'impact des activités humaines sur le dérèglement climatique et les conséquences que ces dérèglements engendrent. Néanmoins, plutôt qu'une comptabilité carbone clairement assumée et s'inscrivant dans les dynamiques de nombreuses autres collectivités, le budget climat – nous en avons déjà parlé –, vous avez préféré le choix d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) marqué « agenda 2021 ». C'est un choix, mais on ne saura pas quelle part et quelle trajectoire prend Pessac de façon précise alors que la motion énonce que la Ville souhaite lancer une stratégie bas carbone visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre – nous supposons – émis par les services publics municipaux par deux d'ici 2026 et par cinq d'ici 2050.

Là aussi, on a des propos qui paraissent contradictoires après avoir refusé d'adopter un budget climat avec le risque que nous ne soyons que dans le déclaratif. Là aussi, je ne sais pas s'il est nécessaire de relancer le débat.

Troisièmement, quelle valeur donner à l'impact du « slow building » qui est un concept qui relève plus de la communication que d'une réalité tangible ? Il suffit de regarder les programmes immobiliers portés par des dispositifs Pinel et programmés sur Pessac pour s'étonner de cette phrase : « lutter contre l'étalement urbain en confortant la démarche d'urbanisme modéré, dite slow building. » En quoi cela participe-t-il à la lutte contre le dérèglement climatique ? Nous ne serons pas dans la caricature en énonçant que rien n'est fait, mais le passage sur les mobilités en atteste par sa teneur volontairement politicienne. Votre choix de ne pas inscrire la Ville dans un budget carbone fixant la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans une logique de résultats mesurables et précis, vous comprendrez qu'il nous est difficile de soutenir une démarche qui semble plus motivée par une volonté de communication que par des intérêts plus louables. Si Sud-Ouest – vous l'avez évoqué – sous-titre l'article qui vous a été consacré aujourd'hui : « j'ai sans doute un devoir d'exemplarité », je crois que nous avons plutôt collectivement un devoir d'action. Pour éviter toute mauvaise interprétation sur une abstention ou une opposition sur une motion dont l'objet est l'urgence climatique et dont les motivations semblent relever lorsque l'on en lit plus précisément le contenu d'un opportunisme communicationnel, nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, une telle motion nécessite une explication de vote de notre part. Le sixième rapport du GIEC paru cet été est encore plus alarmant que les précédents. Vous l'avez rappelé. Nous nous devons tous d'agir à notre niveau et de mettre nos politiques publiques à la hauteur des enjeux. Il reste désormais si peu de temps, dix ans peut-être pour arriver à limiter le réchauffement climatique à +1,5 degré d'ici la fin du siècle. L'urgence est donc à l'action et non plus au catalogue de bonnes intentions ou de demi-mesures. Vous nous proposez une motion sur l'urgence climatique au bout d'un an de démarrage de votre second mandat. Ce n'est plus l'heure. Si vous vouliez déclarer l'état d'urgence climatique pour Pessac comme l'ont fait d'autres Villes, comme l'a fait le Maire de Bordeaux par exemple, il fallait le faire dès votre premier discours sans attendre le sixième rapport du GIEC. Aujourd'hui, vous vous servez de cette motion pour critiquer l'absence de stratégie de la Métropole sur la question majeure des mobilités et d'autre part, pour mettre en avant des actions de la Ville déjà menées ou bientôt lancées, mais où est la cohérence avec l'urgence climatique de défendre un métro comme vous le faites à la Métropole dans votre groupe politique ? Un métro est long à réaliser, 15 ans à Toulouse entre l'inauguration de la première et de la deuxième ligne. Je le rappelle. En gros, nous n'avons plus que dix ans devant nous pour réellement agir, sans compter les coûts d'un métro et sans remettre suffisamment en cause la place de la voiture dans l'espace public.*

Quant à la dizaine d'actions que vous nous présentez, elles vont bien sûr dans le bon sens, mais elles ne sont accompagnées d'aucun chiffre. Où sont les moyens humains et financiers dédiés à ces actions ? Où sont les indicateurs pour les évaluer ? Je rejoins les remarques de mon collègue sur l'absence d'une approche de budget type carbone ou climat. Quelle sera la part de la Ville ? Car il s'agit pour la plupart, d'actions liées aux politiques de la métropole à une, deux, trois peut-être exceptions près. Soit, impulsées par elle comme la centrale photovoltaïque du Bourgaillh ou bien partagées et cofinancées. Plusieurs font d'ailleurs l'objet de fiches dans le cadre du contrat de développement CODEV 2021-2023 que nous avons voté vendredi en Conseil Métropolitain. Nous allons d'ailleurs voir un peu plus loin dans ce Conseil, certainement très vite avec le plan vélo, d'autres actions où nous allons retrouver une articulation entre l'action de la Ville et l'action de la Métropole, une coopération, une mutualisation des complémentarités. Il y a également le vote aujourd'hui du groupement de commandes qui va, entre autres, permettre d'établir une stratégie bas carbone sur le territoire pessacais. C'est l'une des délibérations qui ont été regroupées. C'est d'ailleurs l'un des rares objectifs que vous précisez et – il me semble – avec des confusions.

La stratégie nationale bas carbone fixe une division par six et non par cinq de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à 1990. Pour la Métropole, cela se traduit par une trajectoire qui revient à diviser par cinq nos émissions de gaz à effet de serre d'ici la fin du mandat en 2026. Pour atteindre cet objectif, il faut diviser par deux nos consommations d'énergie par rapport à 2010. Ce qui est l'objectif régional du SRADDET. Donc, je me demande si dans les divisions par deux et par cinq, il ne s'est pas glissé quelques petites coquilles, mais vous me le direz.

Pour finir, vous appelez les collectivités locales à écrire un pacte public pour le climat autour de leurs bonnes pratiques alors qu'il existe déjà pour les Villes, tant de réseaux et d'échanges sur le climat et l'énergie, à commencer par des groupes de travail à la Métropole comme un groupe de travail sur le budget climat transition ou sur la résilience alimentaire. Pour finir, il est encore temps de s'engager et d'agir pour mettre Pessac comme les autres collectivités, sur la bonne trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et malheureusement, de compensation de celles qui ne peuvent pas être réduites. Le texte que vous nous proposez aujourd'hui n'en apporte pas vraiment la démonstration et vous sert plus à trouver un espace politique. Ce qui n'est pas à la hauteur des responsabilités qui sont les vôtres. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Pour rebondir sur votre dernière phrase, Madame CURVALE, je trouve que la hauteur de vue n'est pas ce qui caractérise votre prise de parole, ni même celle d'ailleurs de Monsieur SAINT-PASTEUR. Je pense que sur un sujet de cette importance, les clivages politiques... D'ailleurs, vous me reprochez de ne pas l'avoir proposé dès le début du mandat, sachant qu'il me semble que l'on est quand même encore au début du mandat. Lors du discours d'investiture en juillet 2020, mon premier discours en tant que nouveau Maire élu pour ce mandat, j'avais cité Jacques ELLUL qui disait justement que l'écologie ne devait pas être récupérée par un parti politique. Vous en faites la triste démonstration. Je pense qu'aujourd'hui, c'est parce que justement il y a des esprits de systèmes de castes, de partis que nous sommes dans l'incapacité de pouvoir avancer sur des sujets aussi importants que celui qui devrait nous unir aujourd'hui. C'est l'image qui m'est venue à l'instant en écoutant Monsieur SAINT-PASTEUR sur les ratiocinations, sur le budget climat. Nous avons un PPI. Nous en avons expliqué la manière, le mode de construction. Stéphanie GRONDIN l'avait expliqué à l'occasion la présentation de ce green PPI, de ce PPI vert. Je vous le dis parce que feigniez sans doute de l'ignorer. J'espère que vous ne l'ignorez pas. Beaucoup de Villes, y compris de la Métropole, nous interrogent pour savoir de quelle manière nous avons construit ce PPI. Ce qui montre bien que nous faisons aussi un peu école. C'est peut-être prétentieux de ma part, mais je pense que nous avons cette exemplarité. C'est ainsi que je l'ai exprimé et que cela a été retranscrit dans le journal que vous citez, Monsieur SAINT-PASTEUR. J'ai cette image qui m'est venue quand vous parliez de ces Byzantins qui – dit-on – discutaient sur le sexe des anges au moment où Constantinople allait tomber sous le joug des assiégés. On est dans ce cadre-là. Au lieu de savoir si l'on se retrouve sur l'essentiel, si l'on se met enfin ensemble pour défendre ce qui peut encore l'être et reconquérir ce qui s'est éloigné de nous, vous nous proposez simplement de discuter sur si c'est un facteur cinq ou un facteur six. D'ailleurs, ce que vous avez cité ne figure pas dans la délibération, Madame CURVALE. Je ne sais pas où vous avez regardé cela, mais regardez la délibération. Il n'y a pas du tout cela. Le facteur cinq, c'est clair. La division par deux d'ici 2026 est tout aussi claire.*

Malheureusement, j'espérais puisqu'il n'y avait pas de remarques de votre part depuis que vous avez reçu la motion, que nous pourrions nous unir sur le sujet. Je vois qu'il n'en est rien. De la même manière, j'espérais que nous nous retrouverions sur la rénovation urbaine de Saige et il se trouve que, que ce soit Monsieur SAINT-PASTEUR dans le groupe socialiste ou Madame CURVALE dans le groupe des écologistes à la Métropole, vous avez été les deux seuls à voter contre. Monsieur SAINT-PASTEUR a au moins eu le courage d'être là. Madame CURVALE n'était même pas là pour prendre la parole et voter contre vendredi matin au cours de la séance du Conseil Métropolitain.

L'ensemble des verts s'est abstenu et l'ensemble des socialistes a voté pour. Heureusement que la hauteur de vue, même si elle n'est pas la vôtre, est celle parfois de certains des membres de vos partis respectifs. C'est dommage. Je suis très attristé de devoir dire cela. Je ne le fais qu'en réponse à ce que vous avez pu vous-mêmes exprimer et je le regrette profondément. Malheureusement, j'ose dire que je ne suis pas déçu. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare :
« Monsieur le Maire, ne nous faites pas le reproche alors que vous avez volontairement introduit des éléments polémiques dans cette motion, la partie sur les transports. On participe d'une majorité métropolitaine qui a adopté de ne pas recueillir notre approbation. Je pense que là, vous feignez une surprise qui n'est pas réelle. Sur cette question-là, la façon dont vous le présentez – je vous l'ai honnêtement dit – pouvait recueillir notre assentiment. On partage. Je crois qu'il avait été évoqué dans le cadre des élections municipales, qu'il y avait une sensibilité sur ces enjeux qui était exprimée par tous les candidats avec différentes propositions, différentes méthodes. Très honnêtement, on va se dire les choses très franchement. On a une conférence de presse de rentrée et la volonté de vous positionner – je reprends vos termes, je crois – comme un écologiste de droite. Je ferai le pont entre les deux motions en disant que vous nous laisserez la possibilité de ne pas participer à ce cirque. »

Monsieur Le Maire déclare : *« L'intérêt quand même de transmettre les motions et contrairement à ce qui se fait à la Métropole où les motions sont en général débattues entre cabinets au moment du Conseil lui-même, nous avons bien pris le soin de transmettre ces motions à l'avance pour pouvoir recueillir vos remarques. Malheureusement, il n'y en a eu aucune jusqu'à ce soir et je le regrette. Nous aurions peut-être pu parvenir à un élément commun. Manifestement, ce n'est pas votre souhait. Je pense que c'était ce que vous souhaitiez depuis le démarrage. Je mets donc aux voix en regrettant encore une fois cela. Ne prennent pas part au vote le groupe socialiste, l'ensemble des élus d'opposition. On pourra donc quand même avoir une unanimité. Je le souhaite en tout cas. Qui est pour ? L'ensemble de la majorité. Donc, on peut considérer qu'il y a unanimité pour voter cette délibération et non prise part au vote des groupes d'opposition. Heureusement, cela ne nous empêchera pas de passer à l'action. C'est l'objet des délibérations suivantes. »*

La Ville de Pessac prend l'engagement de poursuivre et d'amplifier les politiques publiques suivantes :

- lancer une étude et développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux,
- lancer une stratégie bas carbone sur le territoire pessacais en (divisant par deux) réduisant nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2026 (trajectoire d'une division par 5 de nos émissions d'ici 2050),
- construire la centrale photovoltaïque sur la colline du Bourgaillh,
- exonérer d'une partie de la taxe foncière en contrepartie de rénovation énergétique,
- engager le remplacement de toutes les chaudières à énergie fossile par des énergies renouvelables,
- s'engager à ce que les bâtiments neufs, dont la piscine Cazalet, l'école de musique et le groupe scolaire Georges Leygues soient construits et livrés selon une démarche de haute performance énergétique (neutre en carbone, tant pour l'énergie que pour les matériaux),
- construire un grand plan vélo pour répondre aux enjeux climatiques et sociaux et rendre notre ville plus apaisée, et donc moins saturée sur les routes et dans les transports publics,
- accentuer notre politique de plantation des arbres et de préservation des espaces verts,
- lutter contre l'étalement urbain en confortant la démarche d'urbanisme modéré dit « slow building ».

Il nous faut réunir l'intention et l'action au service de l'avenir de notre planète. À l'image du Pacte Européen pour le Climat, nous appelons à la rédaction d'un PACTE PUBLIC POUR LE CLIMAT qui engagerait l'ensemble des collectivités locales volontaires pour recueillir toutes les bonnes pratiques et assurer leur mise en œuvre à l'horizon 2026.

Mmes CURVALE, TOURNEPICHE, BRIDIER, CHAINEAUD, CAZAUX et MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSÉ, NOUHOU, RISTIC, TERRET ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 285 : Plan vélo de Pessac – Adoption du plan d'action 2021-2026

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 4, plan vélo de Pessac, adoption du plan d'action 2021-2026 par Monsieur Jérémie LANDREAU.* »

Monsieur LANDREAU déclare : « *Merci, Madame MILLIER. Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit ce soir d'une délibération qui acte à la fois la fin d'une année de coélaboration, de co-construction de notre plan vélo, mais également le début puisque c'est – vous allez le voir – le début de l'action même si nous n'avons pas attendu aujourd'hui pour entamer notre politique en matière cyclable. À la présentation de ce plan vélo, on a clairement une feuille de route pour les cinq prochaines années, voire au-delà, puisque le plan vélo trace une perspective sur le moyen et le long terme. C'est par ces propos que je souhaitais commencer, toujours en introduction. C'était le fait que par ce plan vélo, nous contribuerons à construire la ville de demain. Monsieur le Maire d'ailleurs, tout à l'heure dans une des motions – dans la motion précédente, je crois – parler de slow building. C'est vrai que parmi les enjeux auxquels répond le plan vélo ainsi présenté, c'est de construire la Ville de demain, une ville plus apaisée où nous rééquilibrions l'espace public, notamment en donnant la part aux modes doux, une part plus importante que ce qu'elle peut avoir aujourd'hui. C'est le fruit effectivement d'une cinquantaine d'années, le fruit de l'histoire de la construction des villes sur le tout voiture. C'était le premier enjeu, un enjeu urbanistique en quelque sorte auquel répond ce plan vélo. Le deuxième enjeu, on a déjà évoqué ce sujet ce soir en Conseil Municipal. C'est l'un des plus importants, si ce n'est le plus important. C'est l'enjeu écologique. Aujourd'hui, les mobilités représentent quasiment un quart des émissions de gaz à effet de serre en France et le vélo est parmi les modes de transports urbains notamment – il est tout à fait adapté au tissu urbain – les moins émetteurs de gaz à effet de serre. Le troisième enjeu est un enjeu social. En règle générale, les déplacements doux sont les déplacements parmi les moins chers qui puissent exister. Cela répond donc à une problématique également de grande précarité à laquelle Pessac n'échappe pas. Nous l'avons abordée à plusieurs reprises dans ce Conseil Municipal.*

Enfin, parce que la Métropole bordelaise est également touchée et pas que, le plan vélo répond à un enjeu de santé publique, de lutte contre les pollutions. Un rapport sénatorial – je ne me souviens plus exactement de la date, mais je pense que c'était au début des années 2010 – avait pointé le doigt ou en tous cas avait démontré à partir d'études scientifiques qu'il y avait chaque année en France 40 000 morts prématurées dues à la pollution atmosphérique. Cette pollution atmosphérique est effectivement due en grande partie, mais pas que, au rejet de particules fines des transports notamment en milieu urbain. C'est donc pour cela que nous vous proposons ce soir de vous présenter le plan vélo abouti qui a été élaboré sous une méthode qui est la nôtre, celle de la concertation, celle de la co-élaboration. Je vais y revenir. La participation citoyenne a été le cœur de notre démarche. Vous vous souvenez. C'est la diapositive suivante. En juillet, je vous ai présenté et fait un point d'étape – d'ailleurs, je crois que j'en ai fait à plusieurs reprises dans cette enceinte – sur le plan vélo qui vous avait présenté notamment le rendu du diagnostic, première étape de notre démarche que nous avons initiée en durant l'été 2020. Nous avons également restitué l'élaboration de la stratégie. C'est donc maintenant que nous arrivons à la construction du plan d'action avec les vingt actions qui vous seront présentées ce soir.

De manière très synthétique, je vais représenter effectivement ces trois phases pour que tout le monde les ait en tête. Un diagnostic à la fois participatif et technique a mis à contribution un grand nombre d'acteurs que sont les institutionnels, Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac en premier lieu, mais on a également été accompagnés par l'A'urba, l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, différents acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, mais il y a eu également un questionnaire de Pessacais avec près de 800 réponses. C'était assez ambitieux. Tout ce travail de diagnostic a permis d'élaborer une stratégie qui s'articule autour de deux thématiques, deux grands axes. D'abord, les thématiques en elles-mêmes : l'élaboration de la fin des discontinuités cyclables, de permettre un niveau de service aux Pessacais qui soit en adéquation avec les attentes et également, une stratégie en matière de sensibilisation et de pédagogie pour apaiser justement. On voit de plus en plus dans Pessac qu'il y a nécessité d'apaiser l'espace public. Une deuxième logique s'est également insérée dans cette stratégie. C'était une logique plutôt d'aller de l'intercommunal vers le local. Il y a des logiques de mobilités qui sont à l'échelle d'un quartier. D'autres qui sont à l'échelle de Pessac et d'autres encore qui sont à l'échelle quasiment métropolitaine. Ce sont trois logiques différentes qu'il faut bien saisir pour que nous puissions adapter le plan d'action. Je crois d'ailleurs que c'est ce qui est rappelé dans les diapositives suivantes que l'on va passer. Le diagnostic, j'en ai parlé. Donc, on peut passer. Voilà. J'ai passé vite la stratégie, les trois piliers dont je vous parlais : aménagement, service, sensibilisation pédagogique, communication et les deux logiques, la diapositive suivante, à savoir, d'avoir des infrastructures et des échelles différentes suivant les niveaux de mobilité. J'avais été un peu vite parce que je vous l'ai déjà présenté en Conseil Municipal et pour arriver au cœur de ma présentation ce soir. À savoir, le plan d'action.

Ce plan d'action, le pilier numéro un comme je l'ai dit, ce sont les aménagements des continuités cyclables. Si l'on prend l'inverse, c'est de mettre fin aux discontinuités cyclables sur Pessac avec une logique – comme je le disais – qui est de différents ordres, de différentes échelles, avec le confortement d'un réseau rapide et sécurisé. Ce que l'on a appelé les autoroutes à vélos. C'est effectivement en lien avec Bordeaux Métropole. C'est une action qui est totalement en lien avec Bordeaux Métropole. On a énormément travaillé avec eux sur ce qu'eux appellent peut-être un peu de manière technocratique, le RCHNS en espérant ne pas avoir loupé un acronyme, le haut niveau de service, les autoroutes à vélos. L'action numéro 2 est une logique pessacaise, mais de grands itinéraires également, de développer et de conforter le réseau principal par des avenues du vélo et une logique enfin plutôt de proximité, de quartiers qui est une logique de rues des vélos. Vous voyez. Cette logique d'échelle se retranscrit dans ce premier pilier : autoroutes, avenues, rues du vélo. Enfin une quatrième action, mais non des moindres, l'expérimentation d'un quartier apaisé. Cela fait vraiment écho à tout ce que l'on disait tout à l'heure, à tout ce que je disais tout à l'heure en introduction, à savoir, d'apaiser la ville, de construire la ville de demain. Avec l'A'urba, nous avons travaillé sur une expérimentation d'apaisement du quartier de L'Alouette autour du collège. On trouvait ce quartier intéressant à la fois par le trafic actuel, mais également par le tissu même qui constitue le quartier de L'Alouette, à savoir qu'il y a un collège, le collège de L'Alouette. Il y a également des résidences, les résidences de Macédo et du Haut Livrac, mais aussi du tissu pavillonnaire avec des logiques de shunts liées à la rocade. Ce quartier est extrêmement intéressant. L'A'urba nous accompagnera dans cette expérimentation.

Pour caractériser de manière très pragmatique ce qu'est cette ambition, la diapositive suivante vous présente le RCHNS qui a été travaillé avec l'ensemble des services de la Ville et des services de la Direction territoriale de Bordeaux Métropole. Ce sont effectivement les cartes des grands itinéraires, des autoroutes à vélos qu'il y aura à terme sur Pessac. La diapositive suivante est encore plus parlante puisqu'elle fait état des 52 résorptions de discontinuités cyclables qu'il y aura sur Pessac d'ici 2026. Simplement pour vous donner un chiffre qui est bien plus parlant – c'est validé à ce stade et cela veut dire que cela ne prend d'ailleurs pas l'enveloppe financière de l'ensemble de ces 52 actions puisque certaines doivent être précisées –, ce sont déjà 10 millions d'euros qui sont fléchés sur certaines de ces 52 résorptions de discontinuités cyclables. L'ensemble de ces discontinuités cyclables représentent 26 kilomètres 300 d'aménagements cyclables.

Quand je dis « d'aménagements » – cela évitera peut-être que certains posent la question –, il y a des aménagements de tout ordre. Il n'y a pas de dogme en la matière. Nous travaillons avec le CEREMA. Nous travaillons avec les utilisateurs du vélo que sont Etu'Récup et Vélo-Cité. Nous travaillons avec les riverains et nous travaillons évidemment – je ne sais pas si je l'ai dit – avec les services de la Ville et de Bordeaux Métropole pour construire le bon aménagement au bon endroit. Ce n'est pas un dogme qui fait qu'il y aura toujours des pistes cyclables, toujours des bandes cyclables, toujours des voies vertes. C'est le bon aménagement au bon endroit parce qu'il y a des particularités dans certaines rues qui font qu'un aménagement type ne peut pas être réalisé partout. J'anticipe, mais c'est également la logique qui anime ce plan vélo. Je le répète. 10 millions d'euros pour les discontinuités cyclables qui sont d'ores et déjà étudiées en préféabilité. L'ensemble des 52 actions, ce sont plus de 26 kilomètres. Donc, c'est vraiment un plan vélo ambitieux en termes de résorption des discontinuités cyclables.

On va passer à la diapositive suivante. C'est le deuxième pilier qu'étaient les services aux Pessacais. Dans les services, ce sont classiquement les questions d'itinéraires. On stationne son vélo avec différentes logiques, des logiques de stationnement plutôt temporaires. Je vais en vélo acheter mon pain. Je n'ai pas besoin d'un parking sécurisé qui me prend un quart d'heure pour aller attacher mon vélo. Je suis plutôt dans une logique de transports intermodaux. Je vais prendre le train ou le tram, d'avoir des parkings qui soient sécurisés. J'aimerais que mon vélo soit toujours présent le soir et qu'il ne soit pas volé. Des logiques de sécurité également à apporter aux cyclistes, des logiques de jalonnement. Je pense qu'unaniment, on reconnaîtra cela. Quand on est en voiture, le jalonnement, l'affichage indicatif des trajets est parfaitement affiché. Quand on prend son vélo, on se rend compte qu'il l'est beaucoup moins. Quand on est d'ailleurs parfois piéton ou quand on est cycliste, l'affichage, les panneaux signalétiques sont faits pour les voitures. Donc, ce sont exactement les huit actions de ce second pilier : renforcer le stationnement d'arceaux à vélos, développer l'offre de stationnement boxes vélos. Ce sont les stationnements plutôt sécurisés comme on peut en voir d'ailleurs certains déjà dans Pessac. Il y en a un sur la gare de L'Alouette qui doit d'ailleurs être amélioré dans son fonctionnement. L'idée est de développer justement ces stationnements à vélos sécurisés, développer l'offre de stations de gonflage et de réparation de vélos. C'est un peu la station de première nécessité quand on est cycliste. On a besoin d'une clé Allen. C'est le truc qui permet de resserrer ses freins, l'outil qui permet de resserrer sa selle, qui permet de changer un pneu, de regonfler son pneu parce que l'on a une crevaison lente, etc. Donc, développer ces stations de gonflage. Je le précise parce que ce n'est pas forcément évident ou intuitif pour ceux qui n'ont pas en tête ce que c'est. Mettre en place ou accompagner la mise en place de vélos en libre-service sans station. C'est le freefloating. Développer le fléchage des itinéraires cyclables, c'est important. On va développer les itinéraires cyclables. Garantir un niveau d'entretien des aménagements cyclables, c'est également important. Je vais juste faire une métaphore que je fais assez régulièrement. Il ne devrait pas y avoir de bris de verre sur la voie publique au sens très large du terme. Quand vous passez avec votre voiture sur des bris de verre, vous avez très peu de chances de crever. Quand vous êtes en vélo, vous avez une sorte de vulnérabilité à l'entretien des voiries qui bien plus importante. Avec votre vélo, vous crevez tout de suite si vous passez sur des bris de verre. Donc, c'est important et c'est un axe que nous souhaitons développer. L'expérimentation des techniques et des solutions pour des aménagements innovants, nous avons été la première Ville à expérimenter le lumichrome. J'espère que je n'ai pas écorché le nom de ce dispositif qui est une lumière fluorescente que nous avons expérimentée. Lumichrome, c'est l'entreprise. Au moins, je ne me trompe pas. C'est un dispositif qui permettait à une peinture de restituer la lumière qu'elle avait emmagasinée. Il la restituait évidemment la nuit, ce qui permettait notamment de voir la nuit où était le cheminement cyclable dans la forêt derrière le Pontet. Sur certaines pistes cyclables, cela va être expérimenté du côté du Pontet. Enfin, renforcer l'accessibilité vélo dans les bâtiments publics. On le dit d'autant que dans le plan vélo – cela fait partie vraiment du diagnostic, grâce d'ailleurs à certains parents d'élèves, etc. –, on s'est rendu compte que certaines écoles avaient des parkings à vélos. On ne se serait pas douté qu'il y avait une problématique à cet endroit-là, mais les parkings sont déjà sous-dimensionnés.

Donc, on a une nécessité effectivement d'accompagner dans le renforcement de l'accessibilité aux bâtiments communaux. Très souvent devant l'Hôtel de Ville, les arceaux à vélos sont déjà pleins. Cela fait clairement partie des questions qu'il faut traiter rapidement pour permettre aux cyclistes de venir en toute sécurité à l'Hôtel de Ville notamment pour l'exemple que je viens de prendre. Voilà pour le pilier numéro 2.

On va arriver enfin au pilier, au dernier pilier, le pilier numéro 3, plus de sensibilisation, pédagogie et communication. Cela a été d'ailleurs tout le sens de notre démarche de concertation. Il y a évidemment les cyclistes aguerris, ceux qui font déjà du vélo, des vélotaffeurs, des vélos sportifs, des vélos du dimanche, des cyclistes plutôt de loisirs, etc., mais il faut également accompagner les personnes à utiliser ce mode de déplacement. Je me souviens. Je digresse un peu. Un chiffre nous avait choqués en tant qu'élus. C'est l'enquête des mobilités qui avait été réalisée par l'INSEE il y a peut-être deux ans maintenant, qui faisait état qu'en milieu urbain, 54 % des déplacements de moins de deux kilomètres étaient réalisés en voiture. Je ne dis pas que tous les déplacements de moins de deux kilomètres pour une personne à mobilité réduite, etc. ne doivent pas se faire en voiture, mais 54 % des déplacements de moins de deux kilomètres en milieu urbain sont réalisés en voiture. Deux kilomètres, ce n'est pas grand-chose. Donc, il faut accompagner à cette transition, ce changement de modèle, ce changement de culture en ville en tout cas, accompagner les personnes et apaiser également. C'était l'un des grands propos liminaires que j'ai énoncés. Il faut apaiser l'espace public. Parmi cela, on avait ouvert la Maison du vélo en 2017 avec Etu'Récup. Donc, c'est poursuivre le soutien à la Maison du vélo et des mobilités alternatives de Pessac avec Etu'Récup qui est à la fois sur le campus et sur Pessac centre. La deuxième est très emblématique. On a déjà évoqué le sujet en Conseil Municipal. C'est la création de la Maison de la transition écologique et citoyenne. Cette maison est en cours d'élaboration et nous souhaitons très symboliquement que cette Maison du vélo accompagne à terme ou intègre en tout cas cette Maison de la transition écologique. Encore une action importante, c'est d'attribuer une aide à la mobilité pour les 16-25 ans, les plus jeunes Pessacais. Symboliquement, c'est plutôt au moment où les jeunes passent leur permis, leur code, etc., de les accompagner vers un autre type de mobilité. Il y aura notamment des études financières qui seront réalisées pour savoir si l'on va plutôt vers l'achat d'un vélo à ce public-là, au public jeune, si l'on va plutôt sur une aide forfaitaire ou si l'on va plutôt sur un prêt de vélo comme d'ailleurs à l'époque au début des années 2000, Bordeaux avait pu le faire en prêtant les vélos Ville de Bordeaux. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. Certains étaient jaunes, etc. Il y aura une étude de faisabilité pour savoir quelle ligne on prend pour aider les jeunes à la mobilité. Organiser une fête annuelle du vélo sur Pessac est une action dont la première édition a eu lieu cette année. On l'assume totalement. On veut amplifier cette démarche. Évidemment, ce sera chaque année un grand temps fort en termes de communication de sensibilisation, mais on veut également en faire un temps fort pour un bilan annuel du plan vélo. Promouvoir l'usage du vélo en toute sécurité, c'est important. Ce sont effectivement des temps de sensibilisation, des temps de pédagogie, des temps de conférences pour justement à la fois analyser et recueillir le besoin des Pessacais, l'analyser ne pas s'interdire également de changer d'orientation sur telle ou telle action. Donc, c'est effectivement important de l'avoir en tête.

Développer les offres de parcours vélo enfin, c'est notamment le dispositif que l'on a commencé à mettre en place avec Mhikes – j'espère que je prononce bien –, l'application qui est un dispositif de parcours à vélo, de promouvoir des parcours à vélo, mais pourquoi ne pas enrichir et compléter les offres à destination des usagers pour les inciter là encore à venir en vélo et donc, utiliser leurs vélos ? L'action numéro 7, soutenir et accompagner l'opération « savoir rouler à vélo » à destination des enfants du primaire. C'est une réflexion que l'on a notamment dans le cadre de l'accompagnement que l'on peut avoir sur le temps scolaire auprès des enseignants. C'est un dispositif qui est porté par la Direction de l'enfance, mais on a également du temps périscolaire avec des personnels municipaux. Il pourrait y avoir une session annuelle d'ateliers d'aide avec des associations qui sont d'ailleurs déjà partenaires de la Ville de Pessac. C'est un travail que nous allons réaliser dans le cadre de ce plan vélo.

Enfin, il y a une action qui était très symbolique, que l'on a déjà mise en place depuis trois ans ou même plus. On a été d'ailleurs la première Ville de la Métropole à l'époque à la mettre en place. C'est l'IKV, l'Indemnité Kilométrique Vélo qui s'appelle le forfait mobilité durable maintenant. L'idée est de renforcer l'usage du vélo pour les déplacements des agents municipaux. C'est notamment de contribuer à augmenter la flotte de vélos, qu'ils soient électriques ou d'ailleurs pas électriques, des agents municipaux. C'est – pourquoi pas – étudier la faisabilité comme le fait Bordeaux Métropole, de mise à disposition de vélos de service. C'est ce genre de questions. C'est de promouvoir l'indemnité kilométrique vélo. C'est d'étudier aussi les besoins en termes d'infrastructures d'accueil, de parkings à vélos dans certains bâtiments municipaux. Toute cette action est également emblématique dans l'exemplarité que l'on souhaite donner à la commune de Pessac. Voilà pour ce dernier pilier. J'imagine qu'il y aura des questions. Ce que je voulais dire encore une fois, c'est ce que j'ai dit en introduction. C'est un grand temps fort aujourd'hui. C'est à la fois la clôture d'une page, la feuille de route que l'on a coconstruite pour et par les Pessacais avec l'aide d'un grand nombre de services. L'ensemble des services de la Ville ont été mis à contribution. Je souhaitais les remercier à ce titre et en premier lieu, la Direction de la transition écologique et des bâtiments qui a porté ce projet-là depuis le début, mais pas seulement. Il y a eu également le pôle territorial sud de la Ville de Pessac, la Direction de Bordeaux Métropole qui a grandement travaillé sur ce plan vélo. Je tenais évidemment à les remercier. J'ai dit que c'était une page qui se tournait, mais c'est également le début puisque certaines actions sont mises en place. Certaines sont programmées. Toutes ne le sont pas. On a encore à travailler. C'est une feuille de route que l'on valide et que je vous propose de valider ce soir, en espérant que vous en soyez d'accord. C'est une feuille de route qui va nous guider à la fois dans les cinq prochaines années de manière très opérationnelle puisque ces actions se veulent opérationnelles – vous l'avez vu –, quel que soit d'ailleurs le pilier concerné, mais qui doit guider également les politiques de la Ville en matière de mobilité sur les dix aux vingt prochaines années. Je ne sais pas si j'ai bien formulé ma phrase, mais vous me corrigerez si je me suis trompé dans ma conjugaison. Voilà. Je tenais vraiment encore une fois à remercier l'ensemble des élus qui ont contribué à cette élaboration du plan vélo, au premier lieu desquels Stéphane MARI. C'est effectivement moi qui ai présenté d'une voix, mais on a vraiment fait cela en duo. Stéphane COMME également avait contribué à cette démarche et l'ensemble des élus de la Ville de Pessac également. Voilà. J'imagine qu'il aura des remarques et je me tiens prêt. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui déclare : « *Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues. Merci beaucoup pour cette présentation, Monsieur LANDREAU. J'apprécie le développement en trois points, notamment sensibilisation et communication. Alors, on parle certes de plan vélo, mais c'est indissociable pour moi. Je ne vois pas de sensibilisation par rapport aux conducteurs automobiles que nous sommes tous. Je vous avais interpellés ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal, sur le stationnement anarchique sur les pistes cyclables et trottoirs qui constitue un frein majeur – on le connaît – pour le développement de la pratique des mobilités douces. C'est accidentogène et que du coup, cela incite les gens à ne pas prendre leur vélo ou en tout cas, à refuser l'envoi à vélo de leurs enfants à l'école quand on sait qu'ils se déportent. Pour passer régulièrement devant le collège Noës en me dirigeant vers Pape Clément, je constate que la problématique sur laquelle je m'étais appuyée et tous les autres exemples que j'avais cités de personnes en fauteuil, etc., cela recommence. On se stationne déjà sur les pistes cyclables à cheval ou sur le trottoir. Je ne veux pas faire la chasse aux automobilistes, mais je vous avais proposé une opération de sensibilisation avec une verbalisation fictive qui avait rappelé à Monsieur MARI l'opération « voleurs de trottoir » si je ne me trompe pas. Donc, allez-vous remettre en place cette opération qui – j'espère – va participer à l'apaisement et au partage de l'espace ? Voilà. Je vous remercie. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, c'est assez facile de trouver des images autour du vélo. Vous voulez changer de braquet. Donc, toute la question est de savoir à quelle vitesse nous allons tous pouvoir rouler. L'état des lieux des aménagements cyclables et de l'usage du vélo à Pessac est assez contrasté. Vous êtes passé assez vite là-dessus pour tourner la page. D'un côté, la majeure partie des grands axes est déjà équipée à Pessac. Nous pouvons nous en féliciter. Il y a aussi un réseau vert assez développé, mais il reste des discontinuités. Vous avez insisté là-dessus. Donc, des problèmes de sécurité, de stationnement vélo et de partage de l'espace public comme vient d'ailleurs de le rappeler Christelle CHAINEAUD. Ainsi, Pessac avait obtenu une note pas très satisfaisante, que ce soit dans l'enquête du baromètre des Villes cyclables, note D ou dans votre propre notation, dont j'ai compris qu'elle était distincte. Rappelons-le aussi. La dernière enquête mobilité ménages de la Métropole donnait seulement 4 % comme part modale du vélo à Pessac contre 15 % à Bordeaux et 8 % en moyenne sur la Métropole, mais c'était en 2017. Nous attendons la nouvelle enquête. Les usages ont bougé et même fortement avec la crise COVID qui a en effet incité à préférer le vélo aux transports en commun. La Métropole fixe elle-même comme ambition de passer de 8 à 18 % d'ici 2030. C'était le chemin des mobilités que nous avons adopté vendredi dernier. Vous nous avez présenté ce plan vélo, décliné sur trois volets ou trois piliers, 20 fiches actions et finalement, 52 priorités d'aménagement cyclables si j'ai bien entendu. On a aussi en annexe, 80 points qui sont cités à l'appui de la cartographie. Vous avez bien entendu reprécisé que selon le type d'actions, on est dans des partenariats avec Bordeaux Métropole. Là aussi, nous avons déjà voté un certain nombre de financements inscrits dans le CODEV et il y a aussi le FIC. Comme vous, je pense qu'il est important de remercier tous ceux qui ont passé du temps à contribuer, notamment Vélo-Cité « la Métropole à vélo » pour sa grande expertise d'usage. C'est vrai que ce plaidoyer de la Métropole à vélo a – je crois – entraîné tout le monde sur les Métropoles à aller plus loin dans les politiques vélo. Les contributeurs ont été variés. Bien sûr, la Fédération des syndicats de quartiers qui travaille depuis longtemps sur ces questions de mobilité, mais aussi les parents d'élèves qui souhaitent maintenant des rues aux écoles ou – on donne parfois un autre nom à ce dispositif – des rues aux enfants pour sécuriser les abords des écoles. Donc, le challenge pour ce plan vélo n'est sans doute pas tant d'accumuler le nombre d'aménagements cyclables et de kilomètres que de réussir à développer l'utilisation du vélo pour tous les cyclistes, les enfants certes, les débutants, mais aussi ceux que l'on appelle les vélotafeurs qui sont de plus en plus nombreux. En termes qualitatifs, certains choix d'aménagements cyclables entraînent quand même quelques questions. Vous avez insisté sur le fait qu'il n'y a pas de dogme et vous avez évidemment bien raison, que vous avez travaillé avec le CEREMA et que l'important est le bon aménagement au bon endroit. Justement, il y a certains choix de réalisation de bandes cyclables le long du stationnement des voitures avec le risque d'ouverture des portières qui montre plutôt que ce n'était peut-être pas le bon aménagement au bon endroit. Vous vous en doutez. Je vais rappeler le cas de l'avenue Jean Jaurès entre le centre-ville et Leclerc, mais c'est parce que c'est un itinéraire important qui est très emprunté. D'ailleurs dans les documents que vous nous avez passés pour le Conseil, on voit la fréquentation de cet itinéraire. Plus récemment, il y a un petit tronçon dans Nancel Penard qui a réitéré le même type d'aménagement. Vous le savez aussi puisque vous suivez ces questions de près. Le CEREMA indique qu'il faut dans ce cas-là rajouter une surlargeur de 50 ou de 70 centimètres. J'en conviens. Il y a des endroits où l'on ne peut justement pas le faire. Ce qui amène à s'interroger sur le choix de ce type d'aménagements, d'autant plus que reste la question clé de la protection contre le stationnement illégal. Si l'on fait ce choix de bandes cyclables le long de voitures stationnées, il faut aussi éviter que les voitures soient stationnées sur la bande ou la piste. Ce qui suppose des moyens coercitifs avec des moyens de sensibilisation, mais un dosage. Il faut arriver quand même à rendre ces pistes utilisables. Un autre type d'aménagement suscite également des questions et des retours de cyclistes chevronnés sur la zone de Bersol, le choix de pistes bidirectionnelles. Visiblement en termes de sécurité, dès qu'il y a des sorties de voitures, il y a un risque que l'automobiliste ne regarde pas forcément des deux côtés parce que ce n'est pas le type d'équipement qui est si fréquent.*

Avec ce type de pistes de plus, les cyclistes sont quand même amenés en général à devoir traverser eux-mêmes plusieurs fois les voies de circulation pour rejoindre leur itinéraire. Là encore, on est certes dans des types d'aménagements qui peuvent être préconisés par le CEREMA, mais qui sont assortis de toute une série de recommandations. Il y a aussi quelques aménagements manquants. Je ne vais bien entendu pas reprendre la liste des 80 points qui est en annexe. Je vous en citerai quand même quelques-uns qui sont peut-être assez emblématiques, la place du Monteil parce que cela a été souvent réclamé et justement parce que c'est un endroit aussi central et fréquenté et semble-t-il, peut-être pas assez de choses du côté de la zone d'activités de Bersol ou même du campus alors que ce sont des zones où l'on peut vraiment développer l'usage du vélo. D'ailleurs de manière plus précise, je ne crois pas que les entreprises et ce que l'on appelle le vélotaf soit clairement identifiés dans le document, mais il est possible que je sois passé à côté d'une mention ou d'une action. Vous me le direz. Il y a toujours cette question des aménagements. Je voudrais savoir si vous comptez par contre généraliser les doubles sens cyclables. Là, c'est peut-être un dogme. Je ne sais pas. C'est – semble-t-il – souvent quand même un aménagement qui est plébiscité. Je ne suis pas sûre de vous avoir entendu parler de vélorue qui est un dispositif qui se met en place finalement avec succès. Pour le coup, je pense que si l'on est bien arrivé à empêcher le transit dans la vélorue en question, on oblige vraiment l'automobiliste à respecter le cycliste en priorité. Donc, est-ce qu'il y a des Vélorues qui sont prévues dans Pessac ?

Enfin, je voudrais finir sur quelques points quand même de décalage avec votre discours qui est très volontaire et très provélo. Puisque le premier frein à la pratique du vélo est la dangerosité des véhicules motorisés telle qu'on la perçoit et que c'est notamment lié à leur vitesse, est-ce que vous allez prendre justement comme mesure d'étendre vraiment beaucoup plus les zones 30 ? De nombreuses villes de la Métropole s'y mettent et vraiment à grande échelle. Sur Pessac, cela pourrait être toute une partie la plus urbanisée. Tout cela est à regarder de plus près, mais je voudrais savoir si vous envisagiez de le faire, de vraiment l'étendre à la partie la plus urbaine et à quelle échéance. L'autre point est donc la question du partage de l'espace public. J'aurais dû vous le lister dans les aménagements qui pourraient être à mon sens évoqués dans ce plan. Il s'agit certes de piétonnisation, mais c'est aussi avec accès aux cyclistes. Je pense quand même à la place de la République et de la rue des poilus parce que l'on n'est aussi pas loin de l'intermodalité avec la gare. Même si un stationnement vélo est enfin annoncé à la gare du centre-ville, ce que nous réclamons depuis un moment, bon il s'agira de 40 places au deuxième semestre 2022. Je crois que dans le plaidoyer de Vélo-Cité, l'estimation était carrément de 200 places. Si l'on compte d'ailleurs, le nombre de vélos accrochés près du pôle multimodal comme chacun peut, les 40 places seront certainement très vite saturées.

Pour conclure, vu l'étendue des points qui sont listés dans le plan vélo, si tout est fait en 2026, c'est sûr, ce sera une belle avancée pour le vélo à Pessac. Pour être efficace, toute politique vélo nécessite de revoir quand même cette question du partage de l'espace public pour une accessibilité à tous et autour des écoles en particulier. Il y a eu pour le moment seulement deux expérimentations. Il faudrait vraiment arriver à développer ce dispositif de rues aux enfants. Puis, il faudrait aussi ne pas envoyer des signaux contradictoires. Justement à proximité des écoles, on vise à créer un parking à Toctoucau, ou nous avons également déclassé une parcelle, vendu une maison pour étendre le stationnement à côté de l'école Jean Cordier. C'est vraiment dommage par rapport à tous les dispositifs que vous voulez développer, de sensibilisation et d'incitation à prendre le vélo. Je finirai par une petite citation dont vous reconnaîtrez l'auteur ou pas : « Avant, la ville s'était adaptée à la voiture. Maintenant, c'est la voiture qui s'adapte à la ville. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : « Monsieur le Maire, chères et chers collègues, ce plan vélo nous montre beaucoup d'intentions louables. Nous espérons qu'elles seront mises en œuvre rapidement pour que le vélo ait toute sa place dans les transports des Pessacais. Nous nous interrogeons sur l'importance du vélo dans les établissements scolaires, notamment les écoles et les collèges. Page 19 du rapport, il est mentionné « l'apaisement et la sécurisation des abords des écoles et des équipements sportifs ».

De nombreux parents d'élèves des écoles et des collèges de la ville expriment régulièrement le danger que peut représenter l'accès des établissements scolaires à vélo. La plupart des élèves pessacais ne peuvent pas rejoindre leur établissement à vélo, car le trajet et les abords ne sont pas sécurisés. Il est essentiel de montrer aux élèves pessacais qu'ils peuvent aller à l'école à vélo et en toute sécurité. Le collège de L'Alouette est pointé, mais les parents relèvent aussi des besoins sur d'autres établissements, Noës avec notamment la partie tournée vers Bordeaux Talence et Gérard Philipe avec l'aménagement du carrefour à proximité sur lequel nous étions déjà intervenus. L'accès au collège à vélo est un véritable enjeu qui ne concerne pas uniquement le collège de L'Alouette. Sur quelles échéances pouvons-nous espérer que les diagnostics soient réalisés et que la sécurisation soit faite autour de tous les établissements scolaires ? Comment les comités de quartiers, les associations sportives, les parents d'élèves peuvent-ils être partie prenante de ces diagnostics ? Comment seront impliqués les établissements scolaires ? Quels seront les délais de réalisation ? Faire de ces lieux des priorités répond à des enjeux multiples : fluidifier les abords des écoles et collèges, favoriser la pratique sportive pour les plus jeunes en privilégiant le vélo et évidemment, un enjeu écologique avec la réduction des déplacements en voiture dès le plus jeune âge. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il y a pas mal de questions à la fois assez précises et d'ordre général qui ont été posées. Juste déjà pour commencer, pour rappeler un peu l'origine du plan vélo parce qu'il y a eu – je ne sais pas si ce sont des insinuations – quelques inexactitudes, notamment de Madame CURVALE. Je ne veux fâcher personne. La démarche est issue d'une réflexion que l'on a depuis quasiment 2017 aujourd'hui et que l'on a travaillée avec Etu'Récup, notre partenaire principal sur la thématique du vélo. Nous avons notamment ouvert la Maison du vélo au centre-ville qui était une volonté de notre part. nous les avons accompagnés pour ouvrir la Maison du vélo également sur le campus. D'ailleurs, ce sont les services municipaux à l'époque avec Etu'Récup qui avaient accompagné à la rédaction de la réponse à l'appel à candidatures de Bordeaux Métropole pour être très précis. Donc, il y a eu ce cheminement qui nous a amenés à nous dire au moment de la campagne électorale en l'occurrence que c'est le moment d'engager une vraie réflexion de fond, une feuille de route opérationnelle sur la thématique du vélo. Nous avons d'ailleurs été accompagnés ou les échanges ont été très fructueux en tout cas, très riches avec les associations que vous avez citées, que son Vélo-Cité et Etu'Récup, qui sont effectivement les deux associations partenaires de la Ville de Pessac leaders un peu sur cette thématique des mobilités douces. C'est un premier point. Le deuxième point, vous avez dit que j'avais – semble-t-il – voulu passer très vite sur la partie diagnostic. C'est tout simplement parce qu'à la fois en Conseil Municipal de juillet dernier si ma mémoire est bonne et également lors de la fête du vélo qui a eu lieu en mai ou début juin dernier, nous avons présenté à la fois la restitution du diagnostic vélo dans son détail – il est d'ailleurs sur le site internet de la Ville – et la stratégie également. Donc, c'est pour cela et pas pour cacher quelque chose comme j'ai eu en tout cas l'impression que vous le disiez, que je suis passé assez vite sur la partie diagnostic et stratégie. C'était sur le premier point.*

Je réaffirme également un autre point que j'ai dit dans ma présentation, mais que je réaffirme. C'est notre volonté, d'ailleurs pas dogmatique pour le coup – je dis vraiment à dessein – de rééquilibrer l'espace public. Cela ne veut pas dire de mettre la voiture dehors de l'ensemble des rues pessacaises du jour au lendemain. Cela ne veut pas dire que l'on arrête. On met de manière bottom up en anglais, 30 kilomètres/heure sur l'ensemble de la ville. D'ailleurs, je voudrais répondre à l'une de vos interrogations. La méthodologie sur la question de l'apaisement des rues est engagée d'ailleurs depuis 2014. Stéphane MARI pourra notamment le préciser s'il le souhaite. Je ne sais pas. Je m'aventure effectivement sur la méthodologie qui est mise en place. Très souvent, d'ailleurs quasiment la totalité des fois, ce sont les riverains eux-mêmes qui nous font remonter des questions d'insécurité pour leurs enfants, pour leurs petits-enfants, pour eux-mêmes sur le fait qu'il y ait dans telle ou telle rue des personnes qui roulent extrêmement vite. Notre méthode est justement la co-construction avec eux du meilleur dispositif pour apaiser les rues.

La quasi-totalité des fois, cela passe par des mises à 30 kilomètres/heure de ces rues. Cela fait aussi partie de la méthode que nous voulons incarner du bon aménagement au bon endroit, mais également en phase avec les riverains. Ce qui n'est d'ailleurs pas sans une autre réussite de cette méthodologie, c'est de les accompagner dans le changement de modèle, de les sensibiliser, de leur dire que l'on peut justement aussi aménager d'une autre manière l'espace public en rééquilibrant cet espace public, en laissant plus de place dans certaines rues aux parts modales douces, le vélo, le piéton. Après, il y a toutes les déclinaisons du piéton et du vélo, trottinette, etc. C'est comme cela aussi que l'on va changer de culture ou de logiciel de pensée en tout cas sur passer d'une ville tout voiture au début des années 90 – c'est notre ambition – à une ville apaisée dans un horizon de dix à vingt ans. C'est clairement notre objectif. Encore une fois, je voulais le préciser parce qu'il m'avait semblé dans les propos de certains d'entre vous, que la présentation que j'avais réalisée de ce côté-là n'était pas vraiment claire.

Sur les quelques petites questions très précises qui ont été apportées, Madame CHAINEAUD, vous parliez effectivement vous aussi d'apaiser la ville, à destination des automobilistes. Clairement, notre relation à l'apaisement de la ville se fait également par le passage à la sensibilisation des conducteurs. C'est d'ailleurs l'action numéro 5. Je me la suis notée parce que je l'ai relue. Ce sont des actions en lien d'ailleurs avec l'association de la sécurité routière de Gironde, de travailler avec eux sur des ateliers de sensibilisation, pourquoi pas d'ailleurs de créer des flyers qui vont également pour rappeler parfois de bonne foi... Alors, ils le font de manière parfois très véhémence. J'en suis la première victime ou en tout cas, je suis très souvent victime des automobilistes qui ont le klaxon facile. Je crois que cela s'appelle le M12. Le nombre de fois où je me suis fait engueuler par un automobiliste parce que j'avais « grillé un feu » alors je n'avais pas grillé de feu puisque le Code de la route permet justement de tourner à droite ou parfois d'aller tout droit même quand le feu est rouge. C'est le petit panneau qui s'appelle M12 qui est souvent en dessous des feux tricolores. C'est méconnu. Le sas vélo, je me permets parfois de faire la remarque en disant : « Vous n'avez pas à vous stationner quand vous êtes à un feu sur le sas vélo. » Les gens me disent : « Je ne savais même pas qu'un sas vélo existait. » Donc, vous avez raison. Il y a la pédagogie de la sensibilisation à faire à destination des cyclistes pour que les cyclistes franchissent le cap et utilisent le vélo, mais pas seulement, également pour apaiser collectivement notre vision de l'espace public. Cela passe également par la sensibilisation des automobilistes. Les voleurs de trottoir sont bien une action qui est inscrite. Une autre action qui a été en propos liminaire de vous trois, qui est également inscrite dans le plan vélo, c'est d'accompagner les écoles, mais accompagner également l'initiative des parents d'élèves. Souvent, cela vient de là. Si cela ne vient pas de là en tout cas, on veut la susciter, encourager les dispositifs de rues-écoles, rues scolaires, rues aux vélos, rues aux enfants. Quel que soit le nom qu'on lui donne, il y a eu une expérimentation. On était très heureux avec Emmanuel MAGÈS et Stéphane MARI d'accompagner cette expérimentation qui a eu lieu à l'école Aristide Briand en juin dernier. Je sais qu'ils sont revenus vers nous parce que tous les parents d'élèves ou une grande majorité des parents d'élèves en tout cas ont été extrêmement contents de cette initiative. C'est clairement vers cela que nous souhaitons accompagner les écoles. Que ce soit le tissu enseignant, le tissu scolaire et périscolaire, les parents d'élèves et le personnel également de la Mairie, on veut vraiment franchir ce cap. Il y aura la création d'un kit – c'est un nom un peu pompeux – d'accompagnement.

On va même plus loin parce qu'il y a une fausse information qui s'est glissée comme si l'on avait arbitré ce que l'on allait faire à Jean Cordier, parce qu'il y avait eu à l'époque une question de déclassement, une parcelle qui avait été rachetée par la collectivité il fut un temps. Rien n'est décidé. Il n'y a pas de question de parking validé sur le rachat d'une parcelle. Peut-être que cela avait été dit à l'époque. Je ne sais pas. En tout cas, la question – c'est exactement le projet un peu emblématique porté par Emmanuel MAGÈS et Stéphane MARI – est de revoir la façon dont les parvis d'écoles sont réalisés. Cela ne vous a pas échappé, l'action qui concerne Magonty, il y a la rue de Romainville, mais il y a également l'apaisement de l'espace public devant l'école élémentaire et maternelle de l'école Magonty.

C'est là encore notre méthode parce que l'on sait très bien qu'aujourd'hui, certains parents considèrent les parvis d'écoles comme des drive un peu à tort à notre avis, en faisant un peu fi ne serait-ce que du respect dû à ce qu'est un devant d'école. Donc, on est clairement dans cette dynamique-là. Je ne vais pas rentrer dans le détail Jean Jaurès parce qu'on a dit au moins une quinzaine de fois en Conseil Municipal que les nombreuses sorties d'habitations, des cisaillements latéraux faisaient qu'il était moins aisé de mettre en place une piste cyclable. Pour autant à l'époque – peut-être à tort et l'on aurait dû anticiper –, le CEREMA ne conseillait effectivement pas cette question des bandes grésillées de 50 à 70 centimètres. Dans un monde idéal, on aurait devancé l'avenir et l'on aurait su que le CEREMA allait encourager à réaliser cela. On aurait pu. Effectivement, cela fait partie des solutions qui pourront être mises à l'avenir comme les Vélorues d'ailleurs. Je ne l'ai pas dit parce que cela fait partie de l'arsenal des possibilités. Il y a les chaussidou. On a expérimenté un chaussidou sur Bersol. Il y a un panel de possibilités, les contresens cyclables. Encore une fois, il n'y a pas de dogme. C'est le bon aménagement au bon endroit en concertation avec les Pessacais et les utilisateurs du vélo.

Enfin et j'en terminerai par-là, votre propos sur Bersol qui est quand même un lieu d'ambition en matière de politique cyclable. C'est l'une des zones où en termes de linéaire, il y aura de grands aménagements. D'ailleurs, je pense qu'il y a un petit quiproquo parce que je vous rejoins tout à fait sur la critique qui est faite sur la piste bidirectionnelle comme vous l'avez appelée qui est sur Bersol, qui est en fait une piste temporaire, une sorte de coronapiste avant l'heure, que l'on avait expérimentée. Je crois que c'était en 2019. Je ne me souviens plus exactement de la date. C'était 2018 ou 2019, rue Gustave Eiffel devant le 45^{ème} parallèle. C'était la rue Gustave Eiffel. Une piste bidirectionnelle a été faite. Effectivement, elle ne répond pas totalement, voire très peu aux usages des cyclistes. En comparaison de ce que c'était à l'époque, c'est le jour et la nuit et cela a été une réelle amélioration. Effectivement, on a un peu tendance à l'oublier avec le temps qui passe. Là, j'ai le chiffre devant les yeux. C'est l'action numéro 29. Il y aura bien l'aménagement pour le coup concerté avec les Pessacais et les entreprises de cette piste cyclable. Avec Stéphane MARI, on en a parlé il n'y a pas très longtemps. On ne s'interdit pas d'inverser les priorités aux intersections. Ce qui serait déjà une grande amélioration pour cette piste bidirectionnelle parce que clairement, les automobilistes aujourd'hui de bonne foi ou non d'ailleurs, ne respectent pas du tout les sorties et entrées de cette piste cyclable bidirectionnelle. Donc, voilà. Notre ambition est totale sur le sujet. Je rappellerai un chiffre pilier. Ce sont 10 millions d'euros déjà fléchés. Le pilier 3, ce sont déjà 2 millions d'euros fléchés sur ce mandat. Ce sont 26 kilomètres 300 d'aménagements cyclables qui seront faits d'ici la fin du mandat. Cela a été fait par et pour les Pessacais. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Très bien. Merci beaucoup, Monsieur LANDREAU. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ? Je tiens vraiment à féliciter encore une fois bien sûr Jérémie, les services de la Ville et de la Métropole qui ont contribué à l'élaboration de ce plan vélo qui est un plan qui me semble tout à fait ambitieux, au service de l'ensemble des usagers. Je pense qu'il y a beaucoup d'attentes, pas simplement à Pessac, mais notamment à Pessac. Ce plan ne peut pas tout voir. Je pense qu'il est véritablement non pas exhaustif, mais ambitieux en tout cas. En tout cas, j'espère que personne n'y verra de volonté politicienne ou de mise en avant excessive. Je pense que nous partageons tous la volonté de faire avancer cette cause et d'apaiser notre ville, d'améliorer la santé de nos concitoyens et en même temps, de contribuer tout simplement au mieux-être dans notre ville de Pessac puisque nous y sommes tous particulièrement attachés. Je pense que sur ce volet des déplacements, on trouvera un accord de la même manière que nous avons trouvé sur cet aspect-là, un accord au niveau du Conseil Métropolitain. Je le rappelle. Même si nous n'étions pas d'accord sur tout – je parle en tout cas des Conseillers métropolitains de cette majorité –, nous avons pu dire que sur les aspects cyclables, nous étions en phase et je pense qu'il n'y a là pas d'exception.*

J'espère en tout cas que cela va se traduire dans le même vote ici sur ce sujet-là pour la partie vélo en tout cas. Je mets donc aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Unanimité. J'en suis extrêmement heureux. Merci beaucoup, Monsieur LANDREAU. Vous avez su convaincre, travailler sur le sujet et maintenant, la mise en œuvre. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la stratégie locale du Plan vélo de la Ville de Pessac ;
- de valider le premier plan d'action du Plan vélo de Pessac pour la période 2021-2026 joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au Plan vélo de Pessac et à solliciter les subventions nécessaires à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 286 : Taxe foncière sur les propriétés bâties – Exonération en faveur des logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 5, taxe foncière sur les propriétés bâties, exonération en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989, ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser de l'énergie par Madame Stéphanie GRONDIN.* »

Madame GRONDIN déclare : « *Merci, Éva. Chers collègues, Monsieur le Maire, avant de vous parler de la délibération sur l'exonération, je tenais à faire un petit focus sur le taux d'imposition communal de la taxe foncière. Je pense que comme un grand nombre d'entre nous, nous recevons actuellement notre avis d'imposition et nous avons eu certains propriétaires pessacais qui, à réception de leur taxe foncière 2021, s'étonnent de l'augmentation soudaine et très importante du taux d'imposition communale qui est passé sur l'avis d'imposition de 29,92 % en 2020 à 47,38 % en 2021. Bien évidemment, ils nous le font remonter en disant que le taux communal a explosé. Oui. Ils ont raison puisque le taux est passé à 47,38 %, mais non. La Ville n'a pas augmenté son taux d'imposition communale. C'est pourquoi je tenais à vous rappeler un peu pour quoi on en est arrivé là. Sur la définition très rapidement, le montant de la taxe foncière est égal à la base d'imposition comme vous le savez, que l'on appelle aussi l'assiette, la base locative est déterminée par l'administration fiscale, par l'État et que multiplie le taux d'imposition voté par la Commune. Jusqu'en 2021, il y avait également le taux départemental. Jusqu'en 2021, l'année dernière, vous aviez votre base d'imposition, le taux communal inscrit à 29,92 % et le taux départemental inscrit à 17,46 %. Suite à la réforme fiscale concernant la suppression progressive de la taxe d'habitation de 2020 à 2023, la part départementale de la taxe foncière a été transférée à la commune. Aussi aujourd'hui sur l'avis d'imposition, le taux départemental est passé de 17,46 % à 0 si vous lisez bien sur l'avis d'imposition et celui de la commune est passé de 29,92 à 47,38 %. Si vous m'avez suivi jusque-là et fait le petit calcul, le taux communal est la contraction de la part départementale et la part communale. Donc, 29,92 plus 17,46 est égale à 47,38 %. En définitive, il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition de la Ville de Pessac entre 2020 et 2021. Ce qui n'est pas le cas pour d'autres Villes. En revanche, si je vais jusqu'au bout de mon explication, sans même toucher aux taux d'imposition, on peut voir quand même son impôt foncier augmenter. Si cela est le cas, lorsqu'un propriétaire effectue des travaux d'extension, une piscine, cela impactera sa base d'imposition, mais les bases locatives sont également révisées chaque année par la Direction générale des finances publiques via notamment l'application – c'est un peu technique – d'un coefficient de revalorisation qui est déterminé à partir de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé, le fameux indice IPCH de l'année précédente. En 2021, ce coefficient de revalorisation est minime. Il est de +0,2 %. En résumé, si le taux communal est passé à 47,38 %, c'est parce qu'il intègre à présent celui du Département suite à la réforme fiscale.*

Si vous observez une augmentation de votre taxe foncière, elle est due en partie à la révision des bases locatives par l'État ou à des travaux que vous avez réalisés et donc, non. La Ville n'a pas augmenté le taux d'imposition de la taxe foncière qui est le même depuis plus de sept ans.

Je peux à présent revenir sur la délibération concernant l'exonération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour des travaux d'économie d'énergie. Comme vous avez pu le constater par les interventions précédentes, la transition écologique est une priorité pour nous. Les habitants y contribuent également et donc, chaque geste compte. C'est pourquoi nous avons souhaité mettre en place ce dispositif d'exonération. De quoi parle-t-on ? Il s'agit d'une possibilité donnée par la loi de finances de 2006, mais qui est encore méconnue du grand public et qui est notamment peu appliquée par les collectivités. L'article 1383 du Code général des impôts permet aux communes, par l'intermédiaire d'une délibération, d'accorder une exonération temporaire de la taxe foncière si vous réalisez des travaux d'économie d'énergie dans un logement achevé avant le 1^{er} janvier 1989. Cela concerne les logements anciens. Ces travaux doivent être éligibles au crédit d'impôt pour la transition écologique - On retrouve classiquement les travaux d'isolation thermique, de chauffage - et représenter un montant de dépenses supérieures à 10 000 euros au cours de l'année précédente, celle de l'application de l'avantage fiscal, ou supérieures à 15 000 euros pour les trois années précédant celle-ci. Le taux d'exonération peut se faire entre 50 et 100 % et pour une durée de trois ans. Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit adresser sa demande au service des impôts avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable. Les dossiers seront traités par les services fiscaux. Pour information, l'article 1383 permet également d'étendre cette mesure aux logements neufs achevés à compter du 1^{er} janvier 2009, dont le niveau de performance énergétique est supérieur à celui qu'impose la législation. Au regard du contexte actuel et afin aussi de préserver les finances de la Ville, nous avons souhaité commencer par les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 et en fonction de la soutenabilité financière, de l'étendre par la suite aux logements neufs. Cela permettra d'effectuer prioritairement les travaux de rénovation énergétique dans les logements les plus anciens, les plus énergivores.

Pour répondre aux demandes de compléments d'information lors de la commission des finances, notamment sur des estimations, il est compliqué de faire l'exercice, car il n'existe pas à ce jour de relevés officiels en la matière. Ce sont les services des impôts qui les traitent. Il n'y a pas de relevés officiels en la matière. À noter également que l'application de ce dispositif reste à la discrétion des collectivités et ne constitue pas une mesure fiscale obligatoire. Nous avons pu glaner quelques informations, notamment au niveau de la Ville de Bègles – toutes les informations ne sont pas diffusables en l'état – qui applique ce dispositif depuis 2007 sur les logements avant 1989 et les logements achevés en 2009. Au total sur ces deux dispositifs – il n'a pas été possible de les quantifier séparément –, ce sont environ 450 dossiers exonérés depuis 2017. Sur la Ville de Pessac, on a estimé sur la première année environ 40 dossiers. Voilà. On table sur 40 dossiers qui seront déposés et sur une enveloppe de 30 000 euros de recettes en moins pour la collectivité. Il vous est proposé d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989, ayant fait l'objet de dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie et de fixer à 50 % le taux de cette exonération. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Madame GRONDIN. Tout ceci était technique, mais précis. Je vois encore que nous avons des remarques d'un certain nombre de nos concitoyens qui ne comprennent pas bien ce qu'il s'est passé au niveau de la taxe foncière et disent : « Vous avez augmenté – comme vous l'avez rappelé tout à l'heure – de manière disproportionnée la taxe foncière, le taux communal qui s'applique à la taxe foncière. » On n'a absolument pas augmenté la part communale. Comme vous l'avez très bien dit, c'est l'addition de l'ancienne part communale et de l'ancienne part départementale sa aucune augmentation. Il s'agit simplement d'une substitution de la commune au Département et c'est tout, ce qui est censé couvrir une partie de la taxe d'habitation qui a disparu.*

En l'occurrence, c'est le cas à Pessac. Le reste – je vous le rappelle – étant comblé par une dotation de l'État. Donc, c'est censé être neutre à court terme en tout cas pour l'ensemble des communes. Sur cette délibération, est-ce que vous avez des remarques ? Monsieur SAINT-PASTEUR et Madame CURVALE. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : *« Nous sommes favorables à cette mesure qui est donc à Bègles depuis 2017, à Floirac aussi – je crois – et dans d'autres communes, que l'on avait également dans notre programme des municipales. Alors, c'est vrai que l'on peut toujours se poser des questions sur comment arriver à joindre l'impact environnemental et l'impact social. Le nouveau dispositif, il n'y a plus de crédit d'impôt sur le revenu. Le crédit d'impôt pour la transition énergétique a disparu au profit d'une prime pour la rénovation énergétique, Ma prime rénov' qui englobe aussi des aides de l'ANAH. De ce que j'en ai compris, le dispositif de l'État prévoit lui-même des bonifications et finalement, un forfait qui prend en compte non seulement le gain écologique et les revenus du foyer. En plus sur la Métropole – vous ne savez pas que c'est un dispositif qui existe depuis un moment –, on a aussi Ma rénov' qui permet de compléter les aides. Finalement, je pense que c'est une mesure qu'il faut regarder dans un ensemble, qui permet d'accompagner absolument tous les propriétaires. On sait bien aussi qu'en matière de précarité énergétique, certains d'entre eux sont directement concernés. La question que je m'étais posée, mais cela reste quelque chose vraiment certainement d'un peu incertain au vu des données qui sont difficiles à recueillir sur les dossiers, je me disais qu'au-delà d'un certain montant de taxes non perçues par la Ville et si l'on a une idée des ménages qui ont été éligibles finalement à cette exonération de taxe, on aurait pu de manière complémentaire dans un but plus social, essayer que la Ville donne par exemple un coup de pouce à la plateforme Ma rénov' de Bordeaux Métropole. Je reconnais que pour cela, il faudrait que vous sachiez déjà après avoir mis en œuvre la mesure, non seulement le nombre de dossiers et surtout le profil des ménages. Il n'est pas certain que vous aurez accès – je suppose – à ces données. Quoi qu'il en soit, le dispositif de la prime pour la rénovation énergétique prend déjà des critères liés aux plafonds de ressources. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chers collègues, la Ville de Pessac fait sienne la possibilité offerte par le législateur d'exonérer tout ou partie de la taxe foncière des propriétés réalisant des travaux de rénovation énergétique. Dans le cadre de la commission préparatoire à ce Conseil Municipal, il a été annoncé que le manque de recettes associées – cela a été rappelé par notre collègue Stéphanie GRONDIN – a été estimé à 30 000 euros pour la première année de mise en œuvre avec la prudence requise quant à une première année sur la difficulté de faire des prévisions. Cela permet de mesurer la réalité de l'impact du coup de pouce. Nous ferons le point après une première année de mise en œuvre. Je ne jouerai pas au jeu des pronostics pour qualifier cette estimation. Il nous faut néanmoins interroger la réalité de l'effet de levier de ce type de mesures. Je ne fais pas le reproche à la Ville de ce dispositif qui est déjà mis en œuvre dans d'autres communes. Cela a été évoqué. On a évoqué Bègles. On a évoqué à Floirac. On pourrait citer Canéjan, commune limitrophe. Honnêtement, je ne suis pas sûr que ce soit la mesure qui permette de répondre à la question de l'urgence climatique telle qu'elle a été énoncée en début de Conseil Municipal. D'abord, préciser parce qu'il a eu quand même des retours d'expérience – on l'a évoqué –, que les dépenses éligibles à l'exonération ne portent que sur les dépenses d'équipements et non pas sur la main-d'œuvre associée. La délibération l'évoque. Cela peut prêter à confusion quand on lit le Code général des impôts. Donc, on profite aussi de ce débat pour essayer de faire œuvre de pédagogie auprès de nos concitoyens qui peuvent être intéressés par la mesure. Au-delà de cela et cela a été évoqué en filigrane par Laure, c'est la difficulté d'appropriation d'un tel dispositif. Les propriétés anciennes ont souvent été rénovées par les personnes qui pouvaient le faire ou qui avaient la capacité d'investissement de le faire. Avec 10 000 euros d'investissements nécessaires, cela représente quand même une somme non négligeable puisque le coût global des travaux inclut également la main-d'œuvre. Sur une copropriété, cela peut se révéler plus pertinent.*

C'est un point sur lequel j'aimerais avoir des éclaircissements. Est-ce que l'on pourrait avoir des éclairages sur la façon dont une copropriété peut se positionner sur ce dispositif ? Peut-être que l'effet de levier serait plus intéressant avec une démarche un peu plus mutualisée. On a pu voir des démarches de cette nature-là, notamment sur le Pontet.

On a quand même aussi – je le souligne parce que c'est quand même un élément qui m'est cher – une certaine iniquité par rapport à ce dispositif qui favorise plutôt les personnes avec de très hauts revenus, une exonération de taxe foncière qui se pose en pourcentage. Lorsque vous avez une propriété qui est très fortement valorisée, vous allez évidemment avoir une taxe foncière importante. Donc, ce pourcentage va venir aider potentiellement les propriétaires qui disposent des plus grandes marges de manœuvre financières. Ce n'est pas fondamental parce que l'on verra que ce dispositif ne va pas révolutionner la trajectoire de la rénovation thermique des bâtiments pessacais. On pourrait profiter tout de même de sa mise à neuf pour essayer d'éclairer le chemin. On a fait l'effort de pédagogie par rapport à la réforme sur la taxe foncière des propriétés bâties. Dans cette espèce de maquis qui existe autour des travaux de rénovation énergétique, Ma prime rénov », les certificats d'économie d'énergie, les primes coup de pouce, le programme « habiter mieux, sérénité » de l'ANAH, les éco-prêts à taux zéro, il n'est pas simple de se retrouver dans toutes ces réglementations et ces logiques qui sont différentes. Au-delà de la question sur les copropriétés qui me semble être intéressante, peut-être que s'il y a une communication autour de ce dispositif, en profiter aussi pour ouvrir plus largement l'attention des Pessacais sur l'ensemble des dispositifs dont certains sont portés par Bordeaux Métropole pour qu'ils disposent de l'ensemble du panel des dispositifs accessibles. Il y a des choses qui sont faites. Je le sais, mais je suppose qu'il va y avoir une communication spécifique là-dessus. Voilà le sens de mes remarques. Je voterai favorablement et nous voterons favorablement pour cette proposition. C'est un élément complémentaire qui est positif malgré tout. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Malgré tout, mais c'est positif. Oui.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Honnêtement, ce n'est pas à la hauteur de l'accompagnement. C'est le cadre légal qui est vraiment très contraignant sur ce dispositif. Pour embarquer tout un territoire dans une démarche de transformation énergétique, sur les élections municipales à venir, j'avais d'autres projets. Cela ne va pas refaire le match des Municipales, mais on voit bien que les 30 000 euros provisionnés ne vont pas avoir un impact massif de transformation. C'est pour cela que le « malgré tout » n'était peut-être pas très agréable à entendre en mot de conclusion, mais cela permet de prendre la juste mesure. 30 000 euros, je suppose que l'ensemble des recettes fiscales générées par la taxe foncière, on devrait être aux alentours de 40 ou 50 millions d'euros avec la révision. On est à combien ? 30 millions. Oui. C'est la fiscalité directe locale. En tout cas, cela permet de prendre la juste mesure des choses parce que l'exonération de taxe foncière sur la rénovation, cela peut paraître très important dit comme cela. Au final, on verra que cela reste néanmoins mesuré. Voilà.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *C'est un début. On espère bien que cela ira au-delà. C'est rare que je dise que je souhaite qu'il y ait une mesure qui coûte plus cher, mais je souhaite qu'elle coûte le plus cher possible. On serait ravis de pouvoir embarquer l'ensemble du territoire.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : « *Je voulais simplement éclairer notamment la remarque que vous avez pu faire, Monsieur SAINT-PASTEUR pour rappeler d'abord un contexte général, celui des émissions carbone, de l'empreinte carbone que la France représente. On peut estimer aujourd'hui qu'un cinquième de l'empreinte carbone d'un français qui émet en général 12 tonnes en moyenne, est relatif à son logement, notamment avec une part très prépondérante là-dedans des consommations de fluides d'énergie. Pour Pessac – c'était en 2015 si ma mémoire est bonne –, nous avons réalisé une analyse de la précarité énergétique. C'est le fait qu'un habitant ou un foyer paie plus de 10 % de ses revenus pour payer ses consommations. C'est un premier point.*

C'est ce qu'avait pointé l'étude. Ce sont souvent des propriétaires de grandes demeures d'ailleurs, des personnes dont nous ne nous dirions pas intuitivement comme cela qu'elles sont en grande précarité. L'histoire de la ville a fait que ce sont des personnes plutôt âgées qui ont de grandes demeures et qui ont donc des isolations en défaut pour parler assez simplement. C'est vrai que l'on peut se dire que ce dispositif peut les accompagner. Une deuxième chose que les études ont pointée sur la ville de Pessac, notamment lorsque nous avons mis en place le PIG (Programme d'Intérêt Général), c'était la difficulté de convaincre les propriétaires bailleurs à rénover les logements. Parfois d'ailleurs, faisant qu'un certain nombre de personnes, locataires pour le coup, étaient en grande difficulté, qu'elles soient en précarité énergétique, etc., voire en insalubrité. Ce dispositif fait partie d'un arsenal parce que ce n'est pas le seul. Vous avez dit que cette mesure dans l'océan effectivement de l'enjeu qui nous attend de dérèglement climatique était assez infime selon vous, mais non. C'est une mesure qui vient encore une fois diversifier le panel de mesures que nous mettons en place pour contribuer justement à réduire cette empreinte carbone de la France. Un cinquième de l'empreinte carbone de la France est relatif au logement ou au secteur du bâtiment en tout cas.

Donc, je ne rappellerai pas effectivement que nous avons adhéré à l'époque au Slime qui ne s'appelle plus le Slime, mais qui le dispositif Mon énergie qui avait été mis en place à Bordeaux Métropole et – je ne sais pourquoi – a été stoppé, a été arrêté cette année par la nouvelle majorité métropolitaine alors que c'était justement un autre dispositif qui permettait d'accompagner les personnes en précarité énergétique, mais pas que, d'accompagner les personnes vers de la rénovation énergétique, de se passer des énergies fossiles. Parfois, un grand nombre de personnes ne sont pas en précarité énergétique, et ont pourtant une émission carbone qui est tout aussi importante et à laquelle il faut s'attaquer. C'est vrai qu'on l'a d'ailleurs dit. Je ne sais pas si c'était un élu métropolitain de cette assemblée, l'un de vos collègues métropolitains de l'opposition avait dit que nous n'avons pas et vous n'avez pas en tant qu'élus métropolitains, de politique publique de transition énergétique pour l'habitat individuel ou collectif. Il n'y a pas de politique publique claire aujourd'hui, à part stopper certains dispositifs. Je trouve cela dommageable personnellement. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire lorsqu'il y a eu le dernier comité de pilotage du dispositif Mon énergie de Bordeaux Métropole qui nous annonçait que le dispositif s'arrêtait et que d'autres étaient en cours de refonte ou de diminution de budget. Encore une fois, on est effectivement d'accord. Cette mesure ne peut pas tout faire indépendamment, mais dans l'arsenal qui est proposé par la Ville de Pessac, c'est une mesure complémentaire qui permettra à certaines personnes de faire leur transition énergétique. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : « *Je voulais juste rajouter que je n'ai jamais présenté cette mesure comme la mesure phare de l'enjeu climatique. Juste pour répondre également à Madame CURVALE, il y aura effectivement aussi toute une campagne de communication sur ce dispositif que la communication auprès des habitants pour accompagner les propriétaires, pour les encourager à faire ces mesures, à déposer des dossiers, à faire ces travaux. Donc, on se chargera aussi de faire tout un plan de communication en direction des propriétaires. Ensuite, j'ai envie de dire que même si cela ne concerne « que » 40 habitations, 10 ou 200, il n'y a pas de petits gestes. Voilà. Plusieurs font beaucoup. Comme j'ai dit, tous les gestes comptent aujourd'hui pour l'urgence climatique. Je finirai par ce fameux proverbe : les petits ruisseaux font les grandes rivières. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *C'est cela et c'est la multiplication des petits ruisseaux qui font un territoire irrigué. » »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Deux remarques et je vais vous poser la question. Est-ce qu'il y aura une communication spécifique par rapport aux copropriétés ? Je crois que l'on ne m'a pas répondu sur ce point-là. Juste préciser que comme cette mesure était annoncée dans la grande motion fondatrice de la mobilisation générale contre l'urgence climatique en début de Conseil Municipal, j'ai peut-être mal mesuré son impact.*

Plus sérieusement, j'ai précisé que c'était évidemment une mesure qui s'inscrit dans beaucoup d'autres. Je l'ai dit. Je me mets à la place du propriétaire qui va vouloir effectuer des travaux. Ce n'est pas simple. Les dispositifs sont peu lisibles. La Métropole a certainement des progrès à faire. Vous avez raison de le soulever malgré le fait qu'elle accompagne des démarches collectives – le nom m'échappe, mais peu importe – sur Ma Prime Rénov' et Bordeaux Métropole énergie. Je crois qu'il faut faire son autocritique. Aujourd'hui, nos concitoyens ont du mal à se retrouver dans tout ce maquis. Je le pense sincèrement. Il y a encore eu des évolutions par rapport au crédit d'impôt sur la transition énergétique. Cela bouge tout le temps. C'est difficile que les dispositifs soient lisibles. On ne sait pas quelles dépenses ont été visibles et celles qui ne le sont pas. Donc, je crois que l'on peut tous partager cet effort de pédagogie. Cela a été fait avec beaucoup de talent sur la question de la réforme de taxe foncière. Donc, je ne doute pas que ce sera fait avec autant de talent sur la question de l'accessibilité aux accompagnements sur les dispositifs énergétiques. Monsieur LANDREAU, je suis assez preneur sur l'étude que vous avez évoquée parce que cela m'intéresse. En effet, la fiscalité locale a ceci d'injuste que l'on peut avoir des revenus très faibles et avoir une fiscalité locale très fortement imposée. Si c'était possible et si vous l'avez en stock, je suis preneur. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, Monsieur SAINT-PASTEUR. Pas d'autres remarques ou des remarques complémentaires ? On vous répondra. J'ai cru comprendre qu'il y avait une unanimité. Je mets quand même aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie ;
- de fixer à 50 % le taux de cette exonération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 289 : Avenant pour adhésion de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes – achat d'électricité et services afférents

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : *« Délibération numéro 8, avenant pour l'adhésion de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes, achat d'électricité et services afférents par mon voisin, Ludovic BIDEAU. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur BIDEAU** qui déclare : *« Merci, Éva. Monsieur le Maire, chères et chers collègues, cette délibération a pour but l'adhésion sous forme d'avenant, de trois nouveaux membres dans le groupement de commandes d'achat d'électricité et de services afférents. On parle d'achat d'énergie verte. Les trois nouveaux membres sont la Ville du Taillan-Médoc, la Ville d'Ambarès-et-Lagrave et le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac. Avant de mettre cette délibération au vote, je vais juste rappeler les membres de ce groupement : Bordeaux Métropole qui est le coordonnateur de ce groupement, la Ville de Bordeaux, Bassens, Bègles, Floirac, Gradignan, Mérignac, Pessac, la Régie personnalisée de l'opéra national de Bordeaux, le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux, le théâtre national de Bordeaux-Aquitaine et le SIVU de Bordeaux-Mérignac. Le SIVU est la cuisine centrale de Bordeaux-Mérignac. Monsieur le Maire, chers collègues, je vous propose d'approuver cette délibération. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : *« Monsieur le Maire, chères et chers collègues, ce groupement d'achats entre les différentes villes de la Métropole permet d'exercer un poids important lors des négociations d'achats d'électricité et de gaz avec des fournisseurs. Ces achats sont coordonnés par Bordeaux Métropole qui récupère les besoins des membres du groupement.*

Ceci permet aux communes de mieux négocier ensemble auprès des fournisseurs et d'obtenir des tarifs avantageux. Vous venez de nous indiquer qu'il s'agit d'électricité verte. Pouvez-vous nous indiquer quelle est la part de cette électricité qui fournira les bâtiments de Pessac ? A-t-on déjà une idée du pourcentage de bâtiments de Pessac et du pourcentage de la consommation totale de la Ville qui proviendront de cette électricité verte ? Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur BIDEAU** qui déclare : « *La Ville de Pessac a accédé à ce groupement en novembre 2015 suite à un nouveau marché public. 43 bâtiments de la Ville de Pessac consomment plus d'électricité : l'Hôtel de Ville, l'école, le stade. Tout cela était alimenté par avec 85 % d'électricité verte. Depuis 2016, ces mêmes bâtiments sont alimentés à 100 % d'électricité verte. En gros, cela représente 70 % de la consommation de tous les bâtiments municipaux et 35 % de la consommation totale des équipements de la Ville, bâtiments et éclairage public. Les autres sites sont alimentés par le mix énergétique classique qui contient environ 7 % d'électricité verte. L'électricité verte achetée par Pessac avec certificat de garantie d'origine provient majoritairement des énergies hydrauliques. La Ville de Pessac a l'objectif d'augmenter encore sa part d'électricité verte dans tous ses contrats d'énergie, notamment sur tous les nouveaux bâtiments qui arrivent sur Pessac. »*

Madame CAZAUX déclare : « *Je vous remercie. C'était l'occasion de le préciser avec des chiffres bien précis. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Très bien. Merci beaucoup. Cette précision étant donnée, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la demande d'adhésion de ces nouveaux membres au groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité et services afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à l'adhésion de nouveaux membres, annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_292 : Modification de l'organisation du temps de travail – Service des temps de l'enfant, filières technique et sociale

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 11, modification de l'organisation du temps de travail, service des temps de l'enfant, filières technique et sociale par Pascale PAVONE. »*

Madame MILLIER donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Merci, Madame MILLIER. Monsieur le Maire, mes chers collègues, la DRH a mené en 2019 une évaluation participative sur l'ensemble des services qui avaient changé d'organisation de temps de travail, notamment le service des temps de l'enfant. Quatre temps pour cette évaluation, tout d'abord un recueil d'informations collectives dans chaque école. Puis, un questionnaire qui a été adressé à chacun des agents. Ensuite, des groupes de réflexion avec les ATSEM, les élus, les représentants du personnel et le service des temps de l'enfant ont eu lieu. Bien évidemment, il y a eu une période un peu de flottement avec la COVID qui a perturbé ces groupes de travail, mais ceux-ci ont réussi à aboutir, notamment pour la filière animation – si vous souvenez au dernier Conseil Municipal – qui a été soumise au vote au mois de juin. Le planning des agents pour la filière sociale et technique, ce travail s'est poursuivi notamment cet été. Comme promis, le vote s'est déroulé le 14 septembre. 231 agents étaient sollicités. 212 se sont présentés pour voter. Il y avait 27 procurations.*

Les agents ont choisi à 91,7 %, l'organisation suivante : quatre jours à 9 heures 30 pendant le temps scolaire, sept mercredis d'ALSH de 7 heures compris dans le temps annuel, un jour en juillet et un jour en août qui seront réservés à la formation et aux régulations, plus un jour au niveau des congés d'automne qui est laissé libre à chaque école, avec des jours de nettoyage qui sont bien évidemment fixés chaque année en fonction du calendrier scolaire. Cette nouvelle organisation convenue avec les organisations syndicales fera l'objet d'un suivi avec les représentants du personnel à l'aide d'indicateurs pour regarder la qualité de vie au travail, l'usure professionnelle des agents et le nombre d'accidents du travail qui pourraient en résulter. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chères et chers collègues, nous saluons bien évidemment le fait d'avoir associé les organisations syndicales, les représentants du personnel et les agents concernés sur cette démarche d'organisation du temps de travail. Cependant, il aura fallu plusieurs mois sans compter la période COVID et un mouvement social pour que les agents puissent être enfin entendus sur leurs propositions. Bien évidemment, nous voterons favorablement étant donné qu'un protocole d'accord a été signé avec les organisations syndicales. Au vu du résultat peut-être de république bananière de 92 % que chaque élu souhaiterait avoir peut-être dans les résultats des urnes, nous voterons bien évidemment favorablement. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : « *Je voulais juste reprendre sur le petit mouvement social puisque 59 minutes de grève exactement, ce qui nous a permis justement de pouvoir éclaircir bon nombre de choses avec les agents qui étaient grévistes à ce moment-là et qui nous a permis de nouer une certaine confiance. Certains de ces agents doutaient justement de par le fait que l'on avait retardé un peu le vote pour mieux réfléchir avec les organisations syndicales sur un scénario que l'on appelait le scénario alternatif et qui n'était pas issu des groupes de travail – c'est vrai –, mais qui avait été réfléchi et travaillé avec les représentants du personnel et qui avait donc pris un peu de temps. Je pense que les agents craignaient que ce scénario alternatif soit mis en avant et que nous ne respections pas le vote des agents. Je dois dire que cette réunion a été l'occasion pour l'ensemble des participants, que ce soient des agents, les représentants du personnel, les services ou les élus, de bien se mettre d'accord sur le fait qu'il n'était absolument pas question de ne pas respecter sa parole, que la parole avait été donnée et que l'on respecterait le vote qui était plébiscité. Il nous semblait simplement important pour les agents – cela ne vous aura peut-être pas échappé, certainement pas échappé – que le nombre d'heures travaillées par jour sur 4 jours est quand même très conséquent. En tant qu'employeurs, nous nous devons de mettre en place un scénario avec les organisations du personnel qui nous semblait plus respectueux de la santé au travail de nos agents. Ce scénario n'a pas remporté les suffrages. Quoi qu'il en soit, il a eu le mérite d'être réfléchi. Il a eu le mérite d'exister. Même si les représentants du personnel ont voté favorablement l'organisation qui a été plébiscitée par les agents, ils regrettent aussi tout comme nous, ce nombre d'heures trop conséquent sur une journée de travail. Néanmoins, c'est comme cela. Nous tenons notre parole. Avec les organisations syndicales, nous avons osé proposer un scénario plus respectueux de la qualité de vie au travail. Voilà pourquoi il y a eu ce petit décalage, mais ces 59 minutes nous ont permis un beau dialogue social, constructif et nourri. »*

Monsieur Le Maire déclare : « *Je me permets juste d'ajouter que comme le soulignait Pascale PAVONE, le nombre d'heures quotidiennes travaillées est quand même assez élevé. C'est vrai que cela peut être une source d'inquiétude sur la santé au travail que l'on peut avoir en consentant autant d'efforts de manière aussi concentrée. Cela demandera quand même à être suivi avec les représentants du personnel pour que nous puissions envisager toutes les mesures de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles qui pourraient résulter de cette intensité qui pourrait être excessive pour certains organismes. C'est ce que je voulais rajouter parce que c'est quand même une attention et une vigilance que nous souhaitons apporter, que nous avons toujours souhaité apporter aux conditions de travail.*

Pour l'avoir vécu dans d'autres institutions que l'institution communale, il est vrai le choix des agents ne se fait parfois pas au bénéfice de leur propre santé. Donc, il faut que l'on y soit aussi attentif. En l'occurrence, on a dit que l'on respecterait le choix du vote. Ce choix a été très clairement, on ne peut mieux, exprimé. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal décide :

– de modifier l'organisation du rythme de travail des agents de la filière sociale et technique (ATSEM, agents polyvalents des écoles élémentaires et responsables de sites scolaires) occupant un poste permanent de la manière qui suit :

– au cours du temps scolaire, 4 jours de 9 h 30 travaillés par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour tous et 7 mercredis ALSH de 7 h compris dans le temps de travail annuel. Ces mercredis seront des jours administratifs pour les RSS ;

– 2 jours au cours de la période d'entretien de juillet/août seront dédiés à des formations/sensibilisations/informations.

1 jour supplémentaire pourra être identifié également lors des congés d'automne. Pour les RSS, 3 fois 2 heures de leur temps de travail seront dédiées aux conseils d'école.

– de dire que cette nouvelle organisation s'appliquera à compter du 8 novembre 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021_293 : Rue des Fauvettes – Régularisation foncière avec Bordeaux Métropole

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 12, rue des Fauvettes, régulation foncière avec Bordeaux Métropole par Monsieur le Maire.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *J'interviens en remplacement de Monsieur RAUTUREAU qui est absent excusé ce soir. Il s'agit simplement d'une régularisation de l'emprise d'une raquette de retournement rue des Fauvettes au profit de Bordeaux Métropole et qui après avis des services fiscaux, se fera à titre gracieux comme tout ce qui concerne les voiries en général d'ailleurs. Est-ce que cela appelle des remarques ?* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chères et chers collègues, il s'agit pour la rue des Fauvettes d'une simple régularisation d'une raquette de retournement qui est déjà faite au bout de la rue des Fauvettes. Rien à dire donc sur cette régularisation. Cependant, je me permets de vous alerter sur quelques points. Afin d'éviter le passage sur le terrain boisé restant, la Métropole a mis de gros blocs de béton. Ne peut-on envisager quelques poteaux en bois plus en harmonie avec le secteur ? Ce bout de la rue des Fauvettes est très négligé dans son entretien, nombreux déchets, amas de feuilles et débris. Les raccordements avec le chemin et la piste cyclable sont dangereux. La passerelle bois qui se dégradait depuis des années vient d'être condamnée, car dangereuse. Quand son remplacement est-il prévu ? Peut-on avoir un premier bilan de la gestion en corridor écologique et de biodiversité de la coulée du Peugue ?* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Je comprends que vous vous saisissiez de cette délibération pour poser des questions plus générales. C'est plutôt en commission pour que l'on puisse préparer les réponses. Je pense que là en l'occurrence, ce n'est pas tout à fait le moment.* »

Madame BRIDIER déclare : « *Je suis désolée. Je n'assiste pas à cette commission, Monsieur le Maire. Ce n'est pas la première fois que vous me le dites.* »

Monsieur Le Maire déclare : *« Vous avez des collègues. Madame BRIDIER, je ne vous accuse pas. Je dis simplement que si vous souhaitez avoir des réponses précises à des questions qui le sont tout autant, il serait bon que vous posiez ces questions en commission ou du moins, que vous nous en fassiez parvenir le contenu avant la séance du Conseil Municipal pour que vous obteniez des réponses précises. On va vous faire des réponses de principe, des réponses d'ordre général. On va le regarder. On vous répondra par la suite, sauf si Madame LADIRAY a plus de réponses que je n'en ai moi-même, mais je n'en suis pas certain. À travers une délibération du Conseil Municipal, on peut à peu près interroger la totalité de la politique municipale. Il n'est pas de bonne concertation, de bonne participation au Conseil Municipal que vous pratiquiez de la sorte puisqu'ainsi, vous nous empêchez concrètement de vous apporter des réponses satisfaisantes et vous vous exposez vous-mêmes et l'ensemble de ceux qui nous écoutent, à une légitime frustration. C'est tout ce que je voulais dire. Je vous propose que l'on vous réponde ultérieurement, sauf si Madame LADIRAY a déjà des éléments de réponse que je n'avais pas. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LADIRAY** qui déclare : *« Je n'ai pas plus d'éléments de réponse, mais je pense que je vous ai répondu au mail que vous nous avez envoyé. La dernière réalisation est du 17 septembre. Cela a été vérifié. Maintenant, il faut attendre. Comme vous le dites, le pont a été protégé. Vous le savez très bien et je vous ai déjà répondu. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : *« Oui, Madame LADIRAY. Effectivement, je vous ai posé une question sur le lac de Cap de Bos qui n'a rien à voir avec la rue des Fauvettes. »*

Madame LADIRAY déclare : *« La SABOM a fait un tour. Ils ont vérifié tous les aménagements en bois qu'il y a, qui sont défectueux, qui ont de l'usure. »*

Madame BRIDIER déclare : *« Je ne suis pas censée le savoir. Je vous pose la question. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui déclare : *« Je n'ai pas tout écouté parce qu'il y avait tellement de sous-questions à vos questions. Excusez-moi. Ce n'était pas polémique. J'ai bien noté qu'il y avait des déchets. Sur la passerelle, il y aura au minimum trois mois de fermeture. Il y a des diagnostics complémentaires qui sont en train d'être réalisés. On a insisté auprès de Bordeaux Métropole parce que c'est la Direction de l'eau qui s'occupe de cette passerelle. On leur a demandé d'aller faire une visite sur site pour savoir s'il ne peut pas y avoir du palliatif. Sinon, c'est le remplacement total de la passerelle. Souvenons-nous. On l'avait regretté à l'époque. L'autre passerelle qui a été remplacée en 2019 sur le même lac, on avait mis plus de huit mois avant qu'elle soit réparée. On veut justement éviter que l'on rentre dans ce cadre-là dans ce cas-là. Donc, c'est minimum trois mois si c'est du palliatif et un peu plus s'il fallait passer un marché public et du coup, une nouvelle passerelle. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« En dépit d'une absence de questionnement préalable, vous avez une réponse précise. Permettez-vous, mais si vous pouviez en général ne pas trop dévier du contenu des délibérations que l'on doit examiner, ce serait mieux. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : *« Je ne vais pas dévier parce que je vais formaliser mes questions par écrit, ce soir même si vous le voulez bien, Monsieur le Maire. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« C'est très bien. Comme cela, on formalisera une réponse de la même manière. Merci, Madame BRIDIER. Je mets aux voix. Qui est contre cette régularisation ? A priori, cela ne pose pas de soucis. Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit d'une emprise d'environ 90 m² à détacher de la parcelle DZ 562 à Bordeaux Métropole ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 294 : Pontet Sud – Cession de terrains à LA FAB

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 13, Pontet Sud, cession de terrain à LA FAB par Monsieur le Maire.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Madame la Secrétaire de séance. Nous avons ici une délibération pour pouvoir procéder à la vente à LA FAB, de l'ensemble des parcelles communales qui viennent compléter les parcelles métropolitaines pour la fin de la réalisation du PAE du Pontet. Là, on est sur la partie Pontet Sud. C'est un complément qui est apporté à tout ce qui a déjà été effectué sur le PAE du Pontet. Il y a eu un avis des Domaines qui a été rendu en date du 6 septembre 2021 à 73 euros du mètre carré. Le prix de cession est proposé à 70 euros le mètre carré, exactement le montant auquel la Métropole a vendu ses propres parcelles, pour un montant d'un peu plus d'un million d'euros, ce qui permet d'équilibrer l'opération et faire en sorte que la commune de Pessac – c'était une exigence que j'avais posée au vu des sommes qui seront à déboursier par la commune – soit parfaitement équilibrée dans cette opération-là qui est une opération mixte de logements et d'aménagements écologiques sur cette zone puisqu'il y a aussi une préservation de tout un corridor vert et bleu selon les termes des trames que l'on utilise en général. Voilà. À l'occasion d'une prochaine séance, Monsieur RAUTUREAU aura l'occasion de faire un point sur l'ensemble du PAE pour montrer à chacun où en est le dispositif, quelles sont les organisations. Le concours est lancé de manière à pouvoir procéder à l'implantation des différents logements concernés.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur CERNIER** qui déclare : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, gros projet, 330 logements sur 14 355 mètres carrés. Soyons précis. C'était un gros projet. Le prix de vente des parcelles à 70 euros le mètre carré, un prix particulièrement attractif sur notre commune, mais cela aide bien à faire du logement social en locatif et en accession. Vous nous indiquez dans cette délibération respectivement 30 et 15 % pour le secteur social. Puis, 20 % en accession abordable et 35 % en accession libre. Sur son site La Fabrique de la Métropole qui achète ce terrain cherche – je cite – un opérateur concepteur pour une programmation de logements qui se composera d'une offre en logements uniquement en accession abordable et en accession libre. Quid des logements sociaux en locatif et en accession ? Pour le moins, il y a un flou. La Fabrique privilégie des logements de taille T4 ou T5 pour les familles. C'est très bien, mais elle fixe un parking par logement. C'est trop peu. Une famille, deux enfants et deux parents, c'est aujourd'hui souvent au moins deux véhicules si ce n'est plus. Concernant les parties sociales du bâti, on aurait aimé avoir quelques précisions supplémentaires pour savoir si ces logements en locatif pourraient bénéficier de dispositifs comme le PLAI ou le PLUS. Concernant l'accession sociale, s'il était prévu d'utiliser le prêt social location-accession. Peut-être est-il un peu trop tôt pour poser ces questions-là. Enfin avec votre projet de démolition de tours à Saïge, beaucoup de questions se posent sur le relogement des habitants. Avez-vous envisagé l'accès de locataires de Saïge vers ces nouveaux immeubles ? Je vous remercie.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui déclare : « *Monsieur le Maire, ce sera très rapide parce que c'est pour reconduire des votes précédents. Ce n'est pas la première fois que nous débattons de ce sujet. J'avais eu l'occasion de pointer des interrogations effectivement sur la répartition PLAI et PLUS dans les logements sociaux. Vous allez peut-être de nouveau y répondre. En tout cas, nous gardons certaines interrogations ou inquiétudes à propos des aspects un peu plus environnementaux autour du ruisseau du serpent, des corridors écologiques, de la préservation de la biodiversité. Donc, nous nous abstenons simplement.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *D'autres prises de paroles ? Sur ces derniers aspects le long du corridor du serpent, de préservation, il n'y a pas de construction. Donc, on est pleinement dans la préservation du corridor écologique comme je l'indiquais tout à l'heure et pas du tout concerné par quelque construction. Concernant les remarques de Monsieur CERNIER, il est effectivement un peu tôt pour que l'on puisse vous répondre à tous. Comme je vous l'ai dit, il y aura une présentation beaucoup plus générale de ce projet de manière à vous présenter ce qu'il en sera au moment où les opérateurs seront choisis, au moment où le projet sera totalement établi. Je vous garantis que la répartition telle qu'elle figure dans le projet de délibération sera bien respectée.*

Vous avez regardé sur le site de LA FAB. C'est tout simplement que LA FAB appelle un opérateur sur la partie qui est soumise à un appel à opérateur. Le reste est une chose qui est donnée de gré à gré à un bailleur social justement pour faire tout ce qui est logement social. On est effectivement dans la seule partie qui donne lieu à une mise en concurrence de promoteurs sur le sujet. Il n'y a pas de contradiction. C'est simplement que tout n'est pas dans cette case-là. Vous n'avez pas la totalité. Quand vous avez parlé tout à l'heure de 330 logements sur 14 000 mètres carrés. Ce sont 14 000 mètres carrés communaux. Il faut rajouter les mètres carrés métropolitains. Ils ne figurent pas sur la délibération et je ne les ai pas en tête, mais il faut les ajouter. Ce sont donc 330 logements au total sur la totalité des parcelles métropolitaines, communales et détenues par LA FAB. Cela va bien au-delà des 14 000 mètres carrés dont il est question ici dans la délibération qui porte à 70 euros le mètre carré pour un total d'un million d'euros le produit la vente.

Sur la répartition des différents types de logements sociaux, les choses seront effectivement vues par la suite. Je vous confirme qu'il est bien dans mon intention est dans celle de Domofrance qui sera opérateur – pas sur la partie mise en concurrence – sur la partie logements sociaux, de pouvoir utiliser une partie de ces logements pour des relogements de la partie de Saige. Maintenant que l'on a passé la phase du Conseil Métropolitain de vendredi, nous sommes en position de pouvoir avancer de manière utile et assurée sur cette thématique-là. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précision ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre cette délibération qui ne porte que sur la vente ? Je le précise bien. Qui s'abstient ? Abstention de l'ensemble des groupes d'opposition. Qui est pour ? La majorité. Je vous remercie. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à LA FAB, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, des parcelles communales EW317 (4 153 m²), EW318 (12 m²), l'emprise d'environ 9 900 m² à détacher de la parcelle EW346 et l'emprise d'environ 290 m² à détacher de la parcelle EW303, aux conditions mentionnées dans la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 77 du budget.

Abstention de Mmes CURVALE, TOURNEPICHE, BRIDIER, CHAINEAUD, CAZAUX et de MM. SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSÉ, NOUHOU, RISTIC, TERRET.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

aff n° DEL2021 299 : Convention entre la Ville de Pessac et le Comité de Jumelage

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 18, convention entre la Ville de Pessac et le comité de jumelage par Monsieur François SZTARK.* »

Monsieur SZTARK déclare : « *Merci, Madame MILLIER. Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, la Ville de Pessac a signé des conventions de jumelage avec cinq villes : Burgos, Göppingen, Galati, Viana do Castelo et Banfora. Les actions menées avec ces villes participent au rayonnement européen international de Pessac. La Ville souhaite développer et promouvoir de telles actions. La Ville de Pessac assure les orientations à mener auprès de ces Villes jumelles ainsi que l'organisation et la participation au dispositif institutionnel. La Ville souhaite bien sûr également favoriser les liens et les rencontres entre les habitants de Pessac et les habitants des Villes jumelles, que ce soit par des échanges scolaires, universitaires, économiques, culturels, sociaux ou sportifs. De tels échanges doivent être initiés auprès des acteurs locaux et des Pessacais afin de favoriser leur participation. À cet effet, la Ville de Pessac sollicite le Comité de jumelage pour mener un certain nombre d'actions. La précédente convention de partenariat entre la Ville et le Comité de jumelage qui avait été délibérée en décembre 2017 est devenu caduque. C'était une convention pour deux ans. Il convenait donc d'élaborer une nouvelle convention de partenariat. Cette convention que vous trouverez en annexe, est établie pour une durée de deux ans et définit les missions de chaque partie. Donc, nous vous demandons d'approuver cette nouvelle convention de partenariat entre la Ville de Pessac et l'association Comité de jumelage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur SAINT-PASTEUR** qui déclare : « *Simplement parce que je n'ai pas pu assister et cela me permet de le faire, saluer le travail qui est entrepris par le Comité de jumelage qui a fêté le dixième anniversaire du jumelage avec la Ville portugaise avec laquelle nous sommes associés, jumelage qui a été initié sous le mandat de Jean-Jacques BENOIT. Cela me permet de le saluer également. Merci de m'avoir donné cette occasion.* »

Monsieur SZTARK déclare : « *Juste pour compléter, ces dix ans de jumelage sont effectivement le témoin de ce nouveau partenariat entre le Comité de jumelage et la Ville de Pessac. Cette convention a été élaborée conjointement avec eux. Vous savez que le Comité de jumelage a modifié ses statuts et nous répondons parfaitement avec cette convention, avec une nouvelle organisation sur la Ville de Pessac, avec la création d'une mission relations internationales et donc, de nouveaux liens que je souhaite plus étroits et encore plus efficaces entre la Ville et le Comité de jumelage.* »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup. On a effectivement eu l'occasion avec François, Catherine, Annie – je crois que Marc était là également – de participer à cette soirée d'anniversaire. C'est effectivement l'occasion pour nous de pouvoir remercier le Comité de jumelage et l'ensemble des Pessacais qui ont contribué à ce jumelage pendant toutes ces années. Certains ont disparu depuis. On a pu leur rendre hommage aussi. C'était l'occasion aussi pour nous de saluer le Maire de Viana qui arrête là son mandat. Je crois qu'il ne peut pas se représenter. Il est arrivé au terme de ce que la loi portugaise lui permet de tenir comme mandat en termes de durée. Donc, c'est un remerciement général que l'on a pu adresser à la fois à nos jumeaux de Viana et en même temps, à tous les organisateurs de cette relation depuis dix ans maintenant. Donc, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.* »

Le Conseil Municipal décide :

- d’approuver la convention de partenariat entre la Ville de Pessac et l’association « Comité de Jumelage et d’amitiés internationales de Pessac », relative au développement des actions auprès des Villes Jumelées,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat,
- d’inscrire les crédits au chapitre 65 du budget de la Ville de Pessac.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

aff n° DEL2021 300 : Exercice 2021 – Répartition n° 6 des crédits de subventions

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : « *Délibération numéro 19, exercice 2021, répartition numéro 6 des crédits de subventions par Madame Catherine DAUNY.* »

Madame DAUNY déclare : « *Merci, Éva. Monsieur le Maire, chers collègues, je soumetts à votre vote la délibération concernant les crédits de subventions dont vous avez eu connaissance. Il s’agit de 21 subventions pour un total de 57 764 euros et 71 centimes.* »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur NOUHOU** qui déclare : « *Monsieur le Maire, chers collègues, on en revient toujours à cette sempiternelle question de critérisation. Initialement, vous avez dit que nous aurons des informations détaillées sur les critères servant de base à la répartition de subventions, mais nous les attendons toujours alors que nous devons presque à chaque Conseil, délibérer sur les crédits de subventions. Lors du dernier Conseil, nous en avons parlé et nous avons rappelé que les critères étaient flous. Certes, il n’est nullement question de distribuer des points ni de stigmatiser les bénéficiaires. En répondant à une question de notre collègue Sylvie BRIDIER lors du dernier Conseil, Monsieur le Maire semble évoquer un critère que nous pouvons déjà retenir comme base sur l’utilisation des subventions par les bénéficiaires. Je cite : « Ils ont la liberté de faire ce qu’ils veulent, mais peut-être pas avec une subvention de la Ville. » Alors, qu’est-ce qu’ils peuvent faire et qu’est-ce qu’ils ne peuvent pas faire ? C’est peut-être là qu’il faudrait rajouter d’autres critères. La disparité souvent remarquée entre les associations ayant les mêmes objectifs mérite d’être expliquée par des critères objectifs pour éviter le flou. Mes chers collègues, nous sommes d’accord sur l’exigence évoquée quant à l’utilisation des subventions de la Ville. Encore faudrait-il savoir les conditions à remplir et les modalités de contrôle de l’utilisation des subventions ? À partir du moment où cette question revient souvent sur la table, n’est-il pas nécessaire d’élaborer un référentiel d’appréciation puisqu’il en va – comme vous l’avez dit – de l’intérêt que nous portons au budget de la commune ? Je vous remercie pour votre réponse. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui déclare : « *Merci, Monsieur le Maire. C’était juste pour compléter sur les questions qui sont liées à cette délibération puisque la grande majorité des subventions qui sont attribuées ce soir concernent le service de la politique de la Ville. Juste pour vous répondre assez clairement sur les subventions qui seront accordées, la plupart correspondent à des demandes qui ont été faites dans le cadre de l’animation de l’été sur les quartiers politiques de la Ville et ce que vous trouverez là en face de vous ne sont ni plus ni moins que des subventions à la hauteur des dépenses qui ont été engagées. Lorsque par exemple on a la location du minibus, le transport pour L’Alouette pour 1 212 euros par exemple, c’est qu’ils ont loué un minibus qui leur a coûté 1 212 euros. Donc, nous subventionnons l’association à la hauteur de la dépense qui a été engagée pour l’animation de l’été. C’est quasiment sur toutes les subventions qui vous sont présentées ce soir. Juste pour vous dire, on reçoit énormément de demandes qui sont d’abord aussi traitées par les services, sur des temps plus ou moins longs. En tout cas, on a déjà un travail qui est effectué par les services pour essayer d’harmoniser les demandes. Je ne sais pas si vous savez comment cela se passe concrètement parce qu’il y a aussi des cofinancements qui arrivent sur certains projets. Je pense que l’on peut aussi faire confiance aux services lorsqu’ils nous font des propositions de subventions.*

Je pense qu'ils connaissent aussi les associations et le territoire. Sur la question des critères que vous demandez, on en avait déjà parlé à plusieurs reprises. On a déjà fait un tableau, etc. Là, je laisserai plutôt Catherine DAUNY revenir dessus parce que je ne sais pas si vous vous souvenez de tout le travail qui vous avait été présenté. Donc, on s'appuie sur ce tableau-là pour faire des propositions de subventions. »

Madame DAUNY déclare : *« Si je puis me permettre effectivement, je ne vais redire ce qu'a dit mon collègue. Il y a déjà quelques Conseils municipaux de là, je vous ai présenté toute l'approche critériée qui a été mise en place cette année. C'est la première année. Donc, on va faire aussi un bilan de cette approche critériée pour savoir un peu ce qui peut être reconduit, ce qui doit être modifié par rapport aux critères que l'on avait établis, mais je vous l'avais présenté. Donc, je ne sais pas que faire d'autre pour répondre à votre demande. Après, être plus précis serait aussi très contraignant pour l'interprétation ou l'adaptation de ces critères aux approches de chaque Direction. Ils ne se déclinent pas de la même manière en fonction des services et en fonction de l'objet même de la demande ou l'objet de l'association. Donc, il faut laisser aussi une certaine souplesse. Les traduire plus précisément réduirait énormément la souplesse, énormément aussi le cadre ou l'ouverture dans l'attribution des subventions, me semble-t-il. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, Madame DAUNY. D'autres remarques ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »*

Le Conseil Municipal décide :

– de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2021 301 : Convention de partenariat – Comité Départemental Handisport de Gironde

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame MILLIER** qui déclare : *« Délibération numéro 20, convention de partenariat, Comité Départemental Handisport de Gironde par Monsieur Pierrick LAGARRIGUE. »*

Monsieur LAGARRIGUE déclare : *« Merci beaucoup. Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de Paris 2024, la Ville de Pessac a reçu le label Terre de jeux 2024. Ainsi, elle s'est engagée à promouvoir le sport auprès de tout public, notamment les enfants en situation de handicap. Pour ce faire, elle s'est dotée d'une chargée de mission Terre de jeux 2024 et souhaite signer une convention de partenariat renforcé avec le Comité Départemental Handisport de la Gironde. À titre d'exemple, la Ville de Pessac a pu vivre la journée nationale sport et handicap le 25 mars dernier, qui s'est déroulée exceptionnellement dans deux établissements, l'IME de Pessac Alouette et l'école Georges Leygues. En raison des contraintes sanitaires, cette opération a été organisée sous l'impulsion des étudiants en STAPS, soutenus notamment par la Ville de Pessac et le Comité Handisport. Dynamisée par de très belles performances des athlètes lors des jeux paralympiques de Tokyo 2020, la mission handicap et la Direction des sports de la Ville de Pessac réfléchissent ensemble à de nouvelles actions d'accueil, d'accessibilité et de promotion du sport auprès des Pessacais touchés par un handicap. Chers collègues, je vous propose de voter cette convention de promotion du handisport à Pessac. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup, Monsieur LAGARRIGUE. En général, vous ouvrez les Conseils Municipaux. Vous le concluez cette fois-ci, mais c'est toujours à des moments clés que l'on parle du sujet que vous portez. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? C'est un sujet que nous voulions porter un peu à l'honneur et à la connaissance de tous. Vous le savez. »*

Depuis sept ans maintenant, le sujet de la promotion de l'adaptation de la ville au handicap, puisque c'est de cela dont il s'agit, et le fait que des personnes porteuses de handicaps puissent vivre dans un cadre le plus épanouissant possible pour elles dans tous les domaines qui ont trait aux compétences de la Ville, ce sujet-là nous tient particulièrement à cœur. Comme l'a dit Pierrick à l'instant, c'est vrai que l'on a maintenant une mission handicap qui est pleinement opérationnelle. Cela a été long. Les ressources humaines sont parfois compliquées à trouver. Aujourd'hui, il y a quelque chose qui fonctionne bien. Il y a eu des hauts et des bas. Aujourd'hui, je trouve que les choses fonctionnent bien. Il est sain que nous puissions le dire, le reconnaître et encore une fois, remercier l'implication qui est la tienne depuis sept ans et qui ne se dément décidément pas en dépit de toutes les difficultés que tu as pu connaître dans l'exercice de cette mission-là. Merci d'être encore là au service des Pessacais. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Sur ce magnifique vote unanime, je vous invite toutes et tous, du moins ceux qui restent parce que nos étudiants nous ont quittés, à aller prendre un verre ou vous restaurer au pot qui nous attend dans le hall de la Mairie. Merci beaucoup. Bonne soirée. »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention entre la Ville et le Comité Départemental Handisport de Gironde,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention,
- d'inscrire les crédits au chapitre 011, article 6232 du budget de la Ville de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h20.